

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 686

30 mars 2009

SOMMAIRE

Alcanada S.A.	32915	Landforse I SCA	32919
Allibert Ventures S.à r.l.	32914	Lasker SA	32887
Banco Popolare Luxembourg S.A.	32901	LEAFAM (Leaf Asset Management)	32926
BGV Bayerische Grundvermögen III SI- CAV-FIS	32908	Liska S.A.	32902
BGV III Amsterdam S.à r.l.	32904	LM Trust S.A.	32922
BGV III Stuttgart S.à r.l.	32906	Magnisense	32896
Bio Invest NL 2005 S.à.r.l.	32888	Martinair Luxembourg S.a r.l.	32920
Centre de Prévention des Toxicomanies	32923	Menkent S.à r.l.	32912
CH57 S.A.	32923	Mettymedia S.à r.l.	32890
Cordea Savills Italian Opportunities No. 1 S.A.	32902	Mon Choux S.A.	32913
EDS Professionnel Secteur Financier (PSF) Luxembourg S.A.	32910	Orco Foundation	32891
EDS Professionnel Secteur Financier (PSF) Luxembourg S.à r.l.	32910	Parts Holdings S.à r.l.	32924
eleX Beta S.A.	32887	Plastipak BAWT S.à r.l.	32902
Eurobeam S.à r.l.	32890	ProLogis Poland XXII S.à r.l.	32920
European Closures Group S.A.	32921	ProLogis Poland XXVII S.à r.l.	32920
Foncière d'Administration, de Réalisation et d'Organisation, en abrégé F.A.R.O. S.A.	32915	Siegmann Luxemburgische Spedition und Transport S.à.r.l.	32904
Fondation Veuve Emile Metz-Tesch	32910	Sparinvest	32912
FRL Participations S.à r.l.	32912	Springwater Holdings S.à r.l.	32887
FRL Participations S.à r.l.	32888	Stam Rei III	32896
HHH S.A.	32906	Suhail S.à r.l.	32913
Hypnos Immobilien Gesellschaft 1	32890	Thryn Holding N° 3 S.à r.l.	32910
Hypnos Immobilien Gesellschaft 2	32882	Traveler Donkeys	32882
Hypnos Investment S.A.	32885	Treveris Investments S.A.	32919
I.E.U. S.A.	32914	Weatherford Financing (Luxembourg) S.à r.l.	32904
Inca S.à r.l.	32908	Weatherford Holding (Luxembourg) S.à r.l.	32901
Interserve (Facilities Management) Limi- ted, Luxembourg Branch Office	32885	Weatherford Investment (Luxembourg) Sàrl	32901
KAHE Design et Décoration S.A.	32896	Weatherford Luxembourg S.à r.l.	32896
Kap-Lux S.à r.l.	32904	White Sands Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	32914
Kwan Konsult S.à r.l.	32918	World Express Funds I	32911
		Zyn Coiffure S. à r.l.	32888

Hypnos Immobilien Gesellschaft 2, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 122.689.

—
*Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom 27.02.2009,
15.00 Uhr, abgehalten am künftigen Gesellschaftssitz*

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig folgenden Beschluss gefasst:

1. Die Verwaltungsratsmitglieder Pierre SCHILL, Sabrina COLLETTE und Denise VERVAET sind aus Ihren Ämtern abberufen.

2. Die Fiduciaire GLACIS S.à.r.l. (RC B 81.939 Luxembourg) als Aufsichtskommissar wird aus ihrem Amt abberufen.

3. Zu neuen Verwaltungsratsmitgliedern wurden gewählt:

Willy Werner NURMUKHANOV,

geb. am 28.04.1943 in Basel,

Auberg 8, CH-4002 Basel

Fabrice BECQUER,

geb. am 29.05.1964 in Briey,

23, rue Vauban, L-2663 Luxembourg

Götz SCHÖBEL,

geb. am 14.03.1966 in Bad Frankenhausen,

Klosterstr. 29, D-06567 Bad Frankenhausen

4. Zum Delegierten des Verwaltungsrats wurde ernannt:

Willy Werner NURMUKHANOV

5. Zum neuen Aufsichtskommissar wurde gewählt:

Wolfram Otto VOEGELE,

geb. am 21.07.1946 in Freiburg i.Br.,

11A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

6. Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Aufsichtskommissars enden am Tage der Generalversammlung, welche über das Geschäftsjahr 2014 befindet.

7. Der Sitz der Gesellschaft wird nach 11A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg verlegt.

Luxembourg, den 27.02.2009.

Unterschrift.

Référence de publication: 2009032579/1215/35.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC00981. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Traveler Donkeys, Association sans but lucratif.

Siège social: L-8522 Beckerich, 6, Laas.

R.C.S. Luxembourg F 7.897.

—
STATUTS

Entre Mesdames, Messieurs

- Christiane HAAG, employée privée, demeurant à Beckerich, 6, a Laas;

- Nic SCHWEICHER, employé privé, demeurant à Beckerich, 6, a Laas;

- François GOBILLOT, demeurant à Schiffange, 5, rue Dr Welter; tous de nationalité luxembourgeoise,

et ceux qui seront admis ultérieurement, est créée une association sans but lucratif régie par les statuts ci-après et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif.

Art. 1^{er}. L'association prend la dénomination de "Traveler Donkeys" asbl. Son siège est établi à Beckerich. L'adresse précise du siège ainsi qu'un éventuel transfert du siège relèvent de la décision du conseil d'administration.

Art. 2. L'association a pour objet:

- De proposer aux intéressés des activités de loisirs en compagnie des ânes;

- De divulguer le savoir-faire en matière d'élevage et d'éducation des ânes;

- De collaborer avec les associations ayant comme but le bien-être et la sauvegarde des ânes;
- initier et/ou soutenir toutes activités ou actions rattachées directement ou indirectement aux buts ci-dessus.

Art. 3. L'association réalisera son objet par la publication de toutes informations utiles, la propagation du tourisme écologique, l'organisation de randonnées pédestres en compagnie des ânes, des stages d'initiation à l'élevage et maniement des ânes, la vulgarisation d'écrits et généralement par tous moyens propres à avancer ses buts et par la collaboration avec des sociétés étrangères poursuivant le même objet.

Art. 4. L'association comprend des membres effectifs et des membres adhérents. Les membres effectifs ont seuls les droits prévus par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif. Leurs noms figurent sur la liste remis au Greffe du Tribunal Civil à Diekirch, et qui sera mise à jour annuellement. Ils prennent part aux assemblées générales. Le nombre minimum des membres effectifs est de trois. Leur nombre maximum sera fixé par chaque assemblée générale annuelle pour l'année en cours. Les membres effectifs payent une cotisation annuelle qui est fixée par l'assemblée générale, sans pouvoir être supérieure à 80,- € ni inférieure à la cotisation des membres adhérents. Les cotisations couvrent l'exercice social qui commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Art. 5. En dehors des membres effectifs, l'association admet des membres adhérents qui n'ont pas le droit de vote aux assemblées générales. Les membres adhérents payent une cotisation qui est fixée par le conseil d'administration sans pouvoir être supérieure à 40€. Sont admis comme membres adhérents toutes personnes honorables qui en font la demande.

Art. 6. La qualité de membre effectif et celle de même adhérent se perdent par la démission volontaire, par le non-paiement des cotisations annuelles dans les deux mois de la présentation des quittances, ou par la décision d'exclusion à prononcer contre celui dont la conduite pourrait discréditer l'association ou qui refuserait de se conformer aux statuts, ainsi qu'aux décisions du conseil d'administration ou de l'assemblée générale. La mesure d'exclusion ne pourra être appliquée sans que l'intéressé n'ait été appelé à fournir ses explications. La mesure d'exclusion d'un membre adhérent sera prononcée par le conseil d'administration. Celle d'un membre effectif est de la compétence de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix des membres effectifs présents ou représentés. Le membre démissionnaire ou exclu ne peut réclamer le remboursement des cotisations versées par lui. Il devra restituer la carte de membre ainsi que les documents à son nom.

Art. 7. L'assemblée générale se réunit au moins une fois par an et cela à l'occasion de la clôture de l'année sociale pendant le premier semestre de l'année consécutive. Le conseil d'administration peut en tous temps convoquer l'assemblée générale; il doit la convoquer sur demande écrite émanant d'un tiers des membres effectifs. L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration ou en son absence par le vice-président. En cas d'empêchement du président et du vice-président l'assemblée générale choisit son président à la majorité absolue des voix. L'assemblée générale délibère quel que soit le nombre des membres effectifs présents ou représentés. Tous les membres effectifs ont un droit de vote égal. Le vote par procuration est admis; le mandataire doit lui-même être membre effectif; le mandataire ne peut se prévaloir que d'une seule procuration. Le vote a lieu au scrutin secret, sauf décision contraire à prendre par l'assemblée. Les résolutions sont prises à la majorité absolue des membres effectifs présents ou représentés. Les résolutions de l'assemblée générale sont inscrites dans un registre et signées par les membres effectifs qui ont rempli les fonctions de président et de secrétaire de l'assemblée. Le conseil d'administration a la faculté de porter les décisions de l'assemblée générale à la connaissance des membres effectifs et des tiers par les moyens qu'il jugera utiles. Les membres adhérents peuvent prendre part aux assemblées générales sous condition qu'ils aient réglé leur cotisation, mais n'ont pas le droit de voter.

Art. 8. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de 3 membres au moins, choisis parmi les membres effectifs et élus par l'assemblée générale pour une durée d'un an. L'assemblée générale peut les révoquer à tout moment. Les administrateurs sortants sont rééligibles. Toute candidature est proposée à l'assemblée générale par le conseil d'administration. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Il désigne en outre un secrétaire et un trésorier. Le conseil d'administration arrêtera les attributions du secrétaire et du trésorier.

Art. 9. Le conseil d'administration a tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts. Il représente l'association en justice en agissant ou en défendant par la personne de son président ou un membre du conseil d'administration. Il peut acquérir, aliéner, échanger, hypothéquer les biens de l'association. Il peut conclure des emprunts, conclure des baux de toute durée, pourvoir au placement des fonds disponibles, accepter les dons au legs sous réserve des autorisations prévues par la loi; il dresse les comptes annuels et le projet de budget de l'exercice à venir; il édicte les règlements nécessaires. Il peut, sous sa responsabilité, déléguer ses pouvoirs, soit pour la gestion de l'association, soit pour une ou plusieurs affaires déterminées, à une ou plusieurs personnes de son choix.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de l'association l'exigent et au moins 2 fois par an, sur convocation du président ou, en cas d'empêchement du président, du secrétaire, et au moins 8 jours avant la date de la séance.

En outre, le conseil d'administration peut être convoqué et doit se réunir sur demande écrite d'au moins trois administrateurs adressée au président et indiquant le ou les points à mettre à l'ordre du jour de la séance. Ses décisions pour

être valables exigent la présence de trois administrateurs au moins. Les résolutions sont prises à la majorité absolue des voix des administrateurs présents ou représentés en vertu d'un mandat donné à un membre du conseil d'administration. En cas de parité de voix, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 11. Dispositions financières.

Les ressources de l'association se composent notamment: des cotisations de ses membres, des subventions qui pourraient lui être accordées par l'Etat ou les collectivités publiques, du revenu de ses biens, des sommes perçues en contrepartie des prestations fournies par association, de toutes autres ressources autorisées par les textes législatifs et réglementaires, de toutes contributions remises à association par 1 es différents prestataires de services auxquels, éventuellement, l'association pourrait faire appel.

Ladite énumération n'est qu'indicative et donc non limitative. Conformément à la loi, il ne sera pas procédé à des répartitions de bénéfice. Les comptes sont tenus par le trésorier. Chaque mouvement devra être justifié par une pièce comptable à l'appui. Le livre, les comptes et la caisse font l'objet d'au moins un contrôle par deux réviseurs désignés annuellement par l'assemblée générale. Le conseil d'administration est tenu de remettre les comptes et le budget aux réviseurs une semaine au moins avant la date de l'assemblée générale.

Art. 12. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans les avis de convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres effectifs. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix. Si les deux tiers des membres effectifs ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, il peut être convoqué une seconde réunion qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres effectifs présents sous réserve de l'homologation de la décision par le Tribunal Civil. En cas de modification à apporter à l'un des objets de l'association, il sera procédé en conformité avec l'article 8 alinéa 3 de la loi modifiée du 21 avril 1928.

Art. 13. Les conditions énoncées à l'article 20 de la loi sont à respecter. En cas de dissolution, l'actif restant après liquidation et paiement des dettes sera dévolu à une ou plusieurs association(s) sans but lucratif reconnue(s) d'utilité publique, à désigner par l'Assemblée Générale L'Assemblée Générale, qui décidera la dissolution, confiera au collègue des liquidateurs à désigner l'exécution desdites dispositions. En cas de dissolution judiciaire, la décision sur l'affectation du patrimoine net appartiendra aux tribunaux.

Assemblée Générale Extraordinaire du 1.1.2009

Les fondateurs prénommés de l'association, qui prennent la qualité de membres effectifs, réunis le 1^{er} janvier 2009 à Beckerich, 6, a Laas, après avoir approuvé les statuts de l'association, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et à l'unanimité ont été prises les résolutions suivantes

Première résolution

Madame Haag Christiane est désignée Présidente de l'assemblée; Monsieur Schweicher Nicolas est désigné Secrétaire de l'assemblée.

Deuxième résolution

Le nombre des membres du premier conseil d'administration est fixé à trois. Ce nombre peut être modifié par une délibération du conseil d'administration sans qu'il puisse être inférieur à trois ou supérieur à sept.

Troisième résolution

Le premier conseil d'administration se compose de:

- Madame Christiane HAAG, Messieurs Nic SCHWEICHER et François GOBILLOT.

Quatrième résolution

La cotisation annuelle de membre effectif est fixée à 20 €, celle de membre adhérent à 10,- €.

Cinquième résolution

Le nombre maximum des membres effectifs de l'association est fixé à vingt.

Le siège administratif de l'association est établi à 6, a Laas, L-8522 Beckerich,

Beckerich, le 1^{er} janvier 2009.

Pour transcription conforme

Haag Christiane / Schweicher Nicolas

Présidente de l'assemblée / Secrétaire de l'assemblée

Référence de publication: 2009034707/801244/127.

Enregistré à Diekirch, le 11 mars 2009, réf. DSO-DC00089. - Reçu 243,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090039390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

Hypnos Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 122.840.

—
*Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 27.02.2009,
13.00 Uhr, abgehalten am künftigen Gesellschaftssitz*

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig folgenden Beschluss gefasst:

1. Die Verwaltungsratsmitglieder Pierre SCHILL, Sabrina COLLETTE und Denise VERVAET sind aus Ihren Ämtern abberufen.

2. Die Fiduciaire GLACIS S.à.r.l. (RC B 81.939 Luxembourg) als Aufsichtskommissar wird aus ihrem Amt abberufen.

3. Zu neuen Verwaltungsratsmitgliedern wurden gewählt:

Willy Werner NURMUKHANOV,

geb. am 28.04.1943 in Basel,

Auberg 8, CH-4002 Basel

Fabrice BECQUER,

geb. am 29.05.1964 in Briey,

23, rue Vauban, L-2663 Luxembourg

Götz SCHÖBEL,

geb. am 14.03.1966 in Bad Frankenhausen,

Klosterstr. 29, D-06567 Bad Frankenhausen

4. Zum Delegierten des Verwaltungsrats wurde ernannt:

Willy Werner NURMUKHANOV

5. Zum neuen Aufsichtskommissar wurde gewählt:

Wolfram Otto VOEGELE,

geb. am 21.07.1946 in Freiburg i.Br.,

11A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

6. Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Aufsichtskommissars enden am Tage der Generalversammlung, welche über das Geschäftsjahr 2014 befindet.

7. Der Sitz der Gesellschaft wird nach 11A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg verlegt.

Luxembourg, den 27.02.2009.

Unterschrift.

Référence de publication: 2009032582/1215/35.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC00958. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Interserve (Facilities Management) Limited, Luxembourg Branch Office, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1840 Luxembourg, 5, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 145.060.

—
OUVERTURE DE SUCCURSALE

Extract

The directors of Interserve (Facilities Management) Limited, a company duly incorporated under the laws of the United Kingdom and having its registered office in Capital Tower, 91, Waterloo Road, London, SE1 8RT and registered with the register of the United Kingdom under company number 3253304 (hereafter the "Company"), have by a decision of 10 February 2009 decided to open a branch office of the Company in Luxembourg.

1. Name of the branch. Interserve (Facilities Management) Limited, Luxembourg Branch Office

2. Address of the branch.

British Embassy Offices Luxembourg

5, boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

3. Business activities (purpose) of the branch. The branch will provide services to the British embassy buildings in Luxembourg pursuant to a facilities management contract; including managed services, hard facilities management services, soft facilities management services and property management services.

4. Persons authorized to represent the Company. The following persons are the legal representatives of the Company:

- Simon Ashdown, Director, born on 30 October 1968 in Wimbledon, United Kingdom, residing in 2 College Drive, Thomas Ditton, Surrey, KT7 0LB, United Kingdom;

- Philip Clark, Director, born on 6 February 1965 in Weymouth, Dorset, United Kingdom, residing in 82 Herongate Road, Wanstead, London, E12 5EQ, United Kingdom;

- Mark Graveney, Director, born on 23 September 1956 in Bromley, Kent, United Kingdom, residing in 31, East Parkside, Warlingham, Surrey, CR6 9PY, United Kingdom;

- Bruce Melizan, Director, born on 30 May 1967 in San Fernando, United States of America, residing in Willowmead, Orchard Road, Hurst, Berkshire, RG10 OSD, United Kingdom;

- James Thoden van Velzen, Alternate Director to Philip Clark, born on 9 September 1967 in Haarlem, the Netherlands, residing in Flat 3, Kingsdowne House, 69 Meadow, Godalming, Surrey, GU7 3DN, United Kingdom.

5. Manager (permanent representative) of the branch. Mr. Mark Graveney, born on 23 September 1956 in Bromley, Kent, United Kingdom, residing in 31, East Parkside, Warlingham, Surrey, CR6 9PY, United Kingdom, has been appointed as manager (permanent representative) of the branch. Mr. Marc Graveney is empowered to act by his sole signature for all acts which fall within the daily management of the Luxembourg Branch.

Follows the French translation of the foregoing text:

OUVERTURE D'UNE SUCCURSALE

Extrait

Il résulte d'une décision du 10 février 2009 des administrateurs de Interserve (Facilities Management) Limited, une société de droit anglais ayant son siège social à Capital Tower, 91, Waterloo Road, Londres, SE1 8RT, enregistrée au Registre de Grande-Bretagne sous le numéro de société 3253304 (ci-après la «Société»), que la Société a décidé d'ouvrir une succursale de la Société au Luxembourg.

1. Dénomination de la succursale. Interserve (Facilities Management) Limited, Luxembourg Branch Office

2. Adresse de la succursale.

Bureaux de l'Ambassade de Grande-Bretagne à Luxembourg

5, boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

3. Objet de la succursale. La succursale fournira des prestations aux bâtiments de l'Ambassade de Grande-Bretagne à Luxembourg conformément à un contrat de gestion des installations, comprenant de menus travaux d'entretien techniques et non techniques et la gestion des bâtiments.

4. Personnes habilitées à représenter la Société. Les personnes suivantes sont les représentants légaux de la Société:

- Simon Ashdown, administrateur, né le 30 octobre 1968 à Wimbledon, Grande-Bretagne, demeurant à 2 Collège Drive, Thomas Ditton, Surrey, KT7 0LB, Grande-Bretagne;

- Philip Clark, administrateur, né le 6 février 1965 à Weymouth, Dorset, Grande-Bretagne, demeurant à 82 Herongate Road, Wanstead, Londres, E12 5EQ, Grande-Bretagne;

- Mark Graveney, administrateur, né le 23 septembre 1956 à Bromley, Kent, Grande-Bretagne, résidant à 31, East Parkside, Warlingham, Surrey, CR6 9PY, Grande-Bretagne;

- Bruce Melizan, administrateur, né le 30 mai 1967 à San Fernando, Etats-Unis d'Amérique, demeurant à Willowmead, Orchard Road, Hurst, Berkshire, RG10 OSD, Grande-Bretagne;

- James Thoden van Velzen, administrateur suppléant de Philip Clark, né le 9 septembre 1967 à Haarlem, Pays-Bas, demeurant à Flat 3, Kingsdowne House, 69 Meadow, Godalming, Surrey, GU7 3DN, Grande-Bretagne.

5. Gérant (représentant permanent) de la succursale. M. Mark Graveney, né le 23 septembre 1956 à Bromley, Kent, Grande-Bretagne, demeurant à 31, East Parkside, Warlingham, Surrey, CR6 9PY, Grande-Bretagne, a été nommé en tant que gérant (représentant permanent) de la succursale. M. Marc Graveney est habilité à agir par sa seule signature pour tous les actes qui relèvent de la gestion journalière de la succursale luxembourgeoise.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signé à Luxembourg, le 27 février 2009.

Pour la Société
Max Kremer

Référence de publication: 2009034938/250/73.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC01270. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

eleX Beta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 127.278.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2009.

Pour eleX Beta S.A.
Luxembourg International Consulting S.A.
Signature

Référence de publication: 2009034570/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC00894. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

Springwater Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 108.487.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2009.

Pour Springwater Holdings S.à r.l.
Luxembourg International Consulting S.A.
Signature

Référence de publication: 2009034573/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC00895. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

Lasker SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 100.177.

*Extrait des résolutions prises
lors de l'assemblée générale ordinaire du 25 avril 2008*

Il a été décidé, entre autres,

- d'accepter avec effet rétroactif au 29 février 2008, la démission du Commissaire en fonction, Monsieur Simon BOS-KIN, avec adresse professionnelle à L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

- de nommer avec effet rétroactif au 29 février 2008, Madame Birgit TERREN, avec adresse professionnelle à L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss, nouveau Commissaire de la société.

Le nouveau Commissaire termine le mandat de son prédécesseur prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale de l'an 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 2 mars 2009.

Pour LASKER S.A., Société Anonyme
FIDUNORD S.à r.l.
61, Gruuss-Strooss, L-9991 WEISWAMPACH
Signature

Référence de publication: 2009033717/667/24.

Enregistré à Diekirch, le 4 mars 2009, réf. DSO-DC00025. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090038035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.

FRL Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 98.936.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FRL Participations S.à r.l.

Représenté par M. Stéphane HEPINEUZE

Référence de publication: 2009034583/1084/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00684. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

Bio Invest NL 2005 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 105.741.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2009.

Pour Bio Invest NL 2005 S.à.r.l.

Représenté par ProServices Management S.à r.l.

Gérant unique

Représenté par M. Stéphane HEPINEUZE

Gérant

Référence de publication: 2009034586/1084/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00673. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

Zyn Coiffure S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 3,5, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 145.126.

STATUTS

L'an deux mille neuf.

Le vingt février.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

ONT COMPARU

1.- Monsieur Hedi BADREDDINE, coiffeur, né à El Jem (Tunisie), le 30 mars 1959, demeurant à F-54190 Villerupt, 21, rue Jean d'Alembert;

2.- Monsieur Semy BADREDDINE, étudiant, né à Esch/Alzette, le 29 juillet 1990, demeurant à F-54190 Villerupt, 21, rue Jean d'Alembert.

Lesquels comparants, présents ou représentés, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de:
ZYN COIFFURE S. à r.l.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un salon de coiffure pour dames et hommes, ainsi que la vente de produits de soins capillaires, ou de produits de coiffage et toutes activités complémentaires et connexes.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg.

Art. 4. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE NEUF CENTS EUROS (€ 12.900,-), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-NEUF EUROS (€ 129,-) chacune.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Art. 6. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

Art. 8. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption. Cet agrément n'est pas nécessaire en cas de transmission à un héritier réservataire ou au conjoint survivant.

Art. 9. Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2009.

Souscription

Le capital a été souscrit comme suit:

1.- Monsieur Hedi BADREDDINE, prénommé, CINQUANTE PARTS SOCIALES	50
2.- Monsieur Semy BADREDDINE, prénommé, CINQUANTE PARTS SOCIALES	50
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100

Toutes ces parts ont été libérées intégralement par l'apport d'un fonds de commerce de salon de coiffure situé à Luxembourg, 35, rue d'Anvers, dont le détail figure sur une liste annexée. Les comparants déclarent que les éléments du fonds de commerce sont à la disposition de la société.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à NEUF CENTS EUROS (€ 900,-).

Décisions

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix ils ont pris les décisions suivantes:

I.- Est nommé gérant technique de la société: Monsieur Michel MONGIN, coiffeur, né à Sainte-Foy-Les-Lyon (France), le 19 juin 1944, demeurant à F-57410 Rohrbach-Lès-Bitche, 7, rue d'Alsace.

II.- Est nommé gérant administratif de la société: Monsieur Hedi BADREDDINE, prénommé.

III.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

IV.- Le siège social de la société se trouve à L-1130 Luxembourg, 35, rue d'Anvers.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: H. Badreddine, S. Badreddine, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 février 2009. Relation: EAC/2009/2194 Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): N. Boiça.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 3 mars 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009035137/219/78.

(090039956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2009.

**Mettymedia S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Eurobeam S.à r.l.).**

Siège social: L-6230 Bech, 4A, rue de Consdorf.

R.C.S. Luxembourg B 43.990.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 9 mars 2009.

Henri BECK

Notaire

Référence de publication: 2009034890/201/13.

(090039344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

Hypnos Immobilien Gesellschaft 1, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 122.699.

*Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom 27.02.2009,
14.00 Uhr, abgehalten am künftigen Gesellschaftssitz*

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig folgenden Beschluss gefasst:

1. Die Verwaltungsratsmitglieder Pierre SCHILL, Sabrina COLLETTE und Denise VERVAET sind aus Ihren Ämtern abberufen.

2. Die Fiduciaire GLACIS S.à.r.l. (RC B 81.939 Luxembourg) als Aufsichtskommissar wird aus ihrem Amt abberufen.

3. Zu neuen Verwaltungsratsmitgliedern wurden gewählt:

Willy Werner NURMUKHANOV,

geb. am 28.04.1943 in Basel,

Auberg 8, CH-4002 Basel

Fabrice BECQUER,

geb. am 29.05.1964 in Briey,

23, rue Vauban, L-2663 Luxembourg

Götz SCHÖBEL,

geb. am 14.03.1966 in Bad Frankenhausen,

Klosterstr. 29, D-06567 Bad Frankenhausen

4. Zum Delegierten des Verwaltungsrats wurde ernannt:

Willy Werner NURMUKHANOV

5. Zum neuen Aufsichtskommissar wurde gewählt:

Wolfram Otto VOEGELE,

geb. am 21.07.1946 in Freiburg i.Br.,

11A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

6. Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Aufsichtskommissars enden am Tage der Generalversammlung, welche über das Geschäftsjahr 2014 befindet.

7. Der Sitz der Gesellschaft wird nach 11A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg verlegt.

Luxembourg, den 27.02.2009.

Unterschrift.

Référence de publication: 2009032580/1215/35.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC00969. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Orco Foundation, Fondation.

Siège social: L-8308 Capellen, 40, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg G 196.

Balance Sheet

December 31, 2008 (expressed in EUR)

	Note(s)	2008
ASSETS		
Current assets		
Debtors (due within one year)		10 690,66
Current financial assets		125 180,64
Cash at bank and in hand		2 861,84
	TOTAL ASSETS	138 733,14
LIABILITIES		
Related Funds and reserves		
Related Funds with no right of recapture		150 000,00
Profit (Loss) for the financial year/period		(14 363,37)
		135 636,63
Creditors		
Creditors (due within one year)		3 096,51
	TOTAL LIABILITIES	138 733,14

Profit and Loss Account

December 31, 2008 (expressed in EUR)

	Note(s)	2008
CHARGES		
Projects and Missions		
Therapeutics Missions		6742,97
Other external charges		
Legal fees		3 637,52
Public relations and communication costs		300,00
Travel expenses and representation costs		3 670,44
Interest payable and similar charges		133,08
	TOTAL CHARGES	14 484,01
INCOME		
Other interest and similar income		120,64
Loss for the financial year/period		14 363,37
	TOTAL INCOME	14 484,01

Annual Management Report Financial Year 2008

1. Incorporation of the Orco Foundation. Since 1991, Orco Property Group, a corporation with a registered office in Luxembourg, has been present in Central Europe as a leading investor, developer and asset manager in the real estate

and hospitality markets. Over the course of its development, Orco Property Group and its subsidiaries have participated in numerous charitable activities in the region.

In 2008, it was decided to unite and focus the group's charitable activities under one roof: the Orco Foundation, registered at 40, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen, R.C.S. Luxembourg G 196.

The mission of the Foundation is to promote stability and hope in the regions in which Orco Property Group. The three areas of focus that have been designated by the Board are:

- the support of long-term therapeutic and educational projects;
- the launching of a unique event that improves the environment in each region;
- the construction or renovation of a building dedicated to social works.

Another important function of the Foundation is to effectively monitor the cost and effectiveness of its charitable activities.

The Orco Foundation was created on January 1, 2008 and much has been achieved in its first year of existence:

1. The Foundation's organizational structure, legal registration, financing, logo, and website were established;
2. A dedicated group of employee volunteer Board members was mobilized and met regularly;
3. The mission and the three areas of focus for the Foundation's projects were determined;
4. Three Therapeutic projects were launched and an educational project was supported;
5. The Three E's Project: Events for the Environment with Employees were determined for spring 2009 in most territories;
6. Dick's List, a project which matches give-away items and those in need, was launched and hundreds of items of used furniture, linens, and clothing were already distributed to charitable associations and orphanages;
7. Many of the group's Mamaison hotels organized year-end holiday events and gift-giving for underprivileged children and also gave room vouchers as auction items for numerous charities.

The Orco Foundation dispersed a total of 14 351 euros in charitable activities for 2008.

Organizational structure and legal registration

The Orco Foundation is registered in Luxembourg under the registration designation RCS Luxembourg G 196. The choice of Luxembourg corresponds to Orco Property Group's administrative headquarters. Twenty people make up the Orco Foundation Board of Directors, including company executives and employees. There are two external administrators. The Board of Directors proposes, chooses and approves the philanthropic projects which are supported by the Foundation.

The Executive Committee is formed by at least three directors. The Executive Committee supports the Board of Directors in its daily management of the Foundation's activities. Each Executive committee member must sign off on a Funding Approval Document before funds or donations-in-kind are promised to any organization or person.

Financing

Orco Property Group has provided the Orco Foundation with an opening capital of 300 000 Euros, of which 150 000 have been drawn down.

Website

The website is accessible with a logo on the main Orco Property Group website or its own address: www.orco-foundation.com. It was online mid-July 2008. The website features a home page, 'about us' section, current and past projects, and a calendar of events. The website was created in-house.

2. Orco Foundation Board of Directors, all volunteers.

The Board met four times in 2008.

Anna Albelo - executive committee, Foundation accounting, based in Paris

Sylviane Berthuel - logo and web design, based in Paris, France

Dick Blik - executive committee, based in Ostrava, Czech Republic

Pavle Cicarelli - represents Croatia

Patricia Danahey-Janin - external administrator

Zita Havasi - represents Hungary

Patricia Jaenisch - represents Germany

Gilles Kolifraith - legal advisor, based in Luxembourg

Alicja Kosciesza - represents Poland

Luc Leroi - based in Luxembourg

Jarmila Migelova - represents Croatia

Ludmila Novikova - represents Russia

Corinne Ott, executive committee, chairwoman

Monica Petrova - represents Czech Republic, administrative support

Petra Sedinova - represents Czech Republic

Lucie Svecova - represents Slovakia

Alice Tromans - represents Czech Republic

Ales Vobruba - company executive, based in Prague, Czech Republic

Chantal Wallier - external administrator

Petra Zdenkova - executive committee, represents Czech Republic

It is the responsibility of each Board member/country representative to communicate with local employees about the Foundations' activities, to get them involved in the projects, and also to communicate back to the Foundation about any charitable activities involving Orco in the country/region.

3. The mission of the Foundation is to promote stability and Hope. in the countries in which Orco Property Group is present: the Czech Republic, Slovakia, Poland, Hungary, Germany, Croatia, and Russia. The three areas of focus that have been designated by the Board are:

the support of long-term therapeutic and educational projects;

the launching of a unique event that improves the environment in each region;

the construction or renovation of a building dedicated to social works.

4. Therapeutic and educational projects. In order for the Orco Foundation to support at least one therapeutic and educational project in each of the seven countries, the budgets for each were limited to approximately 5000 euros per project. The Orco Foundation's definition of 'therapeutic projects' are ones that improve an individual's quality of life, including, but not limited to, all types of psychological support. The Orco Foundation's definition of 'educational projects' are ones that further the educational needs of a group.

Therapeutic and educational projects can be submitted by a member of the Board or another charitable association at any time to the Board for consideration. Therapeutic projects can be event-driven, short or long-term. Follow-up is crucial for all projects and the Foundation has put in place a process in which a board member takes responsibility for each project and writes a Follow-up report to determine that the funds were used as intended, what was the impact of our funding, and what could be improved in the process.

The following Therapeutic Events or Projects took place or were launched in 2008:

Therapeutic Event: Magik Moment Paris-Prague March 30th - April 2nd 2008 Total cost: 5985 euros

Eight French persons with cancer enjoyed their first trip to Prague, sponsored and organized by the Orco Foundation and Tribu Cancer, a French non-profit that seeks to improve the quality of life of those in cancer treatment.

The goal of this trip was to break the pattern of isolation that keeps patients at home and with no plans, opening their eyes to the magic of Prague. The participants flew to Prague, stayed 3 nights at MaMaison Pachtuv Palace, and were treated to guided tours of Prague's Old Town, jazz and classical musical concerts, as well as a welcome buffet with Orco Property Group employees and members of the Czech cancer association Krtek.

Therapeutic and Fundraising Event: Deti pro Deti (Children for Children), Ostrava, Czech Republic May 31, 2008 benefitting children with cancer

No cost to the Orco Foundation, amount raised 40 000 euros, including donations-in-kind

Children for Children was an event created by Foundation board member Dick Blik as a self-sustaining fundraising event for the benefit of an Ostrava hospital, Poruba, specifically towards improvements in the children's oncology and haematology ward.

Local children were invited to a fun-filled fundraising day at the Mamaison Hotel Imperial where they made small contributions such as a donated or purchased toy. In addition, an auction and a benefit dinner were organized. The donations and gala dinner tickets covered the cost of the events.

The renovations in the children's ward (donations-in-kind) began mid-October 08 and were completed by December. The main improvement was the creation of a private consultation room for families when meeting with their doctor. This facility was previously inexistent. Also, the children's common study and relaxation area were renovated with donated new furniture from Ikea, computers, and a television and DVD player.

For more information: www.detiprodeti.cz

Therapeutic Project Czech Republic: Therapy for persons with acquired brain Injury in conjunction with the Association Cerebrum 2007 in Prague, funded from January-June 2009

Total: 2423 euros

When a brain injury occurs and after six months of medical treatment, families are often left on their own to care for a handicapped family member, according to Cerebrum 2007, a family association of people with acquired brain injury. The association runs a 'Clubhouse' which offers activities, outings, and therapies for the injured persons.

The Orco Foundation has funded one of these therapies, weekly Dance Movement Therapy for 15-20 persons for Cerebrum 2007. This grant funds one weekly group 50-minute dance movement therapy session and two individual

sessions per week for a total of six months. Our funding also provides an assistant during the sessions to assist the participants in movement, rent of the space, 12 balls, 12 blankets, 12 exercise mats.

Cerebrum 2007 is run by Marcela Janeckova and was registered by the Ministry of Interior under no. 22665421 on 31st July 2007. Their website is www.cerebrum2007.cz. The project has already been run for three months, and by funding the next session, Orco Foundation will allow Cerebrum 2007 to apply for local funding from the Prague City Hall and the Ministry of Health.

Follow-up: one Orco Foundation board member will write a follow-up report before the end of August 2009 which will include progress reports from the psychotherapist after 3 and 6 months as well as a research article.

Educational and therapeutic project: supporting the Czech Association "Every Czech Reads to Children"

Total cost: 1000 euros towards purchasing books for several children's hospital wards

The Czech association "Every Czech Reads to Children", led by Eva Katrusakova is very active. Based on an American association and author Jim Trelease, "The Read Aloud Handbook", the association's main goal is to encourage adults to read 20 minutes aloud every day to their child or other children and to continue the activity even when the child learns to read. Many studies show how this simple task can increase children's abilities to learn and to interact socially, and it is especially vital since the onslaught of television and computer games. Volunteers also read aloud to children in 34 hospitals in Czech Republic.

Other funding: 3000 euros

The Orco Foundation board voted to continue a commitment made by Orco Poland in 2007 to contribute to The Foundation For Corporate Social Responsibility in Poland which delivers 50,000 meals each month to underprivileged Polish children. The Hot-Meal-A-Day Program run by this Foundation feeds 2,500 children in 14 schools each school day in the Zachodniopomorskie Region, Northwest Poland, chosen for its poverty and unemployment rates as high as 90 per cent. The school lunches delivered by this program are often the only meals the children have each day. The Foundation for Corporate Social Responsibility has found that its program brings positive results to the children: they are more attentive to their studies, miss fewer school days, and their health has improved.

Other charitable acts: The Orco Budapest office organized a blood drive in 2008.

5. The Three E's Project: Events for the Environment with Employees and Local Communities. Drawing upon the initiative of Orco employees in Warsaw which in October 2007 held a tree-planting day and family picnic in Klonowa Aleja (Maple Alley) in Warsaw, Poland in which 100 maple trees were planted, the Orco Foundation is supporting a yearly event that improves the environment in each region we are present. The environmental needs of local communities will be taken into account in the creation of these projects, and the projects will be structured as an event in which local communities and Orco Property Group employees can participate. In order for environmental event to take place in each region, the budget is approximately 5000 euros per project.

Five projects have been green-lighted for Spring 2009 and are detailed in the following document 'Perspectives for 2009'.

6. Dick's List. Total transportation costs: 1944 euros

Dick's List is similar to the popular website Craig's List concept in that any Orco office, hotel or site that has used items that are not needed, Foundation members recover the items, transport them, and donate them to charities or orphanages.

To summarize:

Used furniture from a large building Orco purchased in Bratislava have gone to Slovak charities Usmev ako dar, Children Fund, Centrum Nádej, OZ Odyseus, Caritas Poland, Teatr Grodzki (work for the handicapped in Bielsko Biala) and to a school for Romany children in Ostrava.

Furniture and televisions from the Kohal Hotel in Kosice, Slovakia were donated to ETP Slovensko, an association helping families with social problems.

Beds, towels and sheets from the Imperial Hotel in Ostrava have gone to Caritas Poland and Teatr Grodzki,

The activities of Dick's List is an excellent example of how we can use our present resources and networking capacities to see that these items are put to good use - items that may have been thrown out can have a second life and improve someone else's life.

7. MaMasion Hotels Year-end Charitable Activities and Events. MaMaison Pachtuv Palace, Prague, CR: 40 children from the KlokaneK orphanage were asked for a Christmas wish and hotel employees wrote each one on a star which was used to decorate the lobby's Christmas tree. Guests and employees then chose gifts to purchase for the kids which were delivered by the hotel manager.

MaMaison Residence Diana, Warsaw, Poland received angel ornaments with gift wishes from local orphans which were fulfilled by employees and guests.

Mamaison Imperial Hotel Ostrava, CR: dinner + festive party for orphanage children

Mamaison Le Regina, Warsaw, Poland: sale of Christmas cards made by children from the neighboring deaf children's institute

MaMaison Parkhotel Vienna, Bielsko Biala: Dinner + festive party for orphanage children

MaMaison Residence Sulekova, Bratislava, Slovakia: Dinner + festive party for orphanage children

The Budapest office, Mamaison Andrassy Hotel and MaMaison Residence Izabella organized and brought gifts for 100 orphans in Bicske near Budapest

MaMaison management donated room-night vouchers for charities to use as auction items.

Financial status:

Please see the Year End Financial Statement

Conclusions

2008 is the year that we laid the groundwork for the Foundation, organizationally, conceptually, and in concrete actions. Beyond the obvious benefits of the Foundation's activities to persons in need, collateral benefits from the existence of the Foundation emerged: further integration, understanding, and cooperation among employees; a 'charity reflex' was developed throughout the company; a realization of what it takes to carry a project from conception to completion and the processes needed to manage and follow our charitable projects.

We believe that we lived up to our values and guiding principles of working in ways that are sustainable and transparent, seeking balance between long-term projects versus event-oriented projects, and supporting projects that are independent of ideological or religious affiliations. In the years to come we will endeavor to support projects that touch a larger number of persons, and seek to include local communities and our employees to a greater extent. Although processes have been put in place to measure our projects' long-term impact, these results are not yet available.

One cannot mention 2008 without the vivid memory of this year's worldwide economic crisis. When economic times are difficult, the difficulties can become an excuse to sideline charitable work, however, the environment and persons concerned by our projects are actually more in need than ever. This report as well as the Past Projects section of the Foundation website help us remember what has been accomplished in past years, and the Orco Foundation gives us a structure in which to continue our charitable works.

ANNEXE

I. Proposition d'Affectation du résultat:

Le Conseil d'Administration a constaté une perte et décidé d'affecter comme suit:

Résultat de l'exercice social clos au 31 décembre 2008	EUR	-26.971,98
Solde à reporter sur l'exercice social suivant	EUR	-26.971,98

II. Conseil d'Administration:

- Madame Corinne OTT, domiciliée au 120, Boulevard Maurice Barrés, F-92200 Neuilly-sur-Seine, France, Présidente du Conseil d'Administration

- Monsieur Aleš VOBRUBA, demeurant à Na Chodovci 2488/12, 140 00 Prague 4, CZ;

- Monsieur Luc LEROI, demeurant à 13, rue de Clairefontaine, L-8460 Eischen, Luxembourg;

- Madame Anna ALBELO, demeurant à 64, avenue de la République, F-94550 Chevilly Larue, France;

- Madame Petra ZDENKOVA, demeurant à K holosmetkum 134, 250 66 Zdiby, Prague - East, République Tchèque;

- Monsieur Dick BLIEK, demeurant à Celadna 125, 739 12 Celadna, République Tchèque;

- Monsieur Gilles KOLIFRATH, demeurant à 1, rue G. C. Marshall, L-2181 Luxembourg;

- Madame Monica PETROVA, domiciliée à Nechvílova 1836/19, 140 00 Prague, République Tchèque

- Madame Jarmila MIGELOVA, demeurant à Bratislavská 1492/9, Praha 10, 102 00 République Tchèque,

- Madame Sylviane BERTHUEL, demeurant à 7 Passage Schneider, 92 500 Rueil Malmaison, France

- Madame Alice TROMANS, demeurant à Skuteckeho 1705/3A, Prague 6, 163 00, République Tchèque,

- Madame Alicja KO CIESZA, demeurant à Rue Batorego 7, 09-402 Plock, Pologne,

- Monsieur Pavle CICARELLI, demeurant à Podfuš ak 25, 10000 Zagreb, Croatie,

- Madame Zita HAVASI, domiciliée à 2083 Solymár, Kálvária u. 39/B, Hongrie,

- Madame Lucia ŠVECOVÁ, domiciliée à Fadruszova 11, 841 05 Bratislava, Slovaquie,

- Madame Ludmila NOVIKOVA, demeurant à Zhivopisnaya Street, House 3, bld. 1, apt.142. 123103, RF, Moscow, Russie,

- Madame Patricia JAENISCH, demeurant à Wilsnacker Str. 52, D-10559 Berlin, Allemagne,

- Madame Petra SEDINOVA, demeurant à u krizku 8, Prague 4, République Tchèque;

- Madame Chantai WALLIER, demeurant au 2, rue Octave Gréard, 75007 Paris, France; et

- Madame Patricia DANAHEY JANIN, demeurant au 1, rue de Marnes, 92410 Ville d'Avray, France.

Référence de publication: 2009034708/1273/264.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00810. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

Weatherford Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 83.925.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009034910/242/12.

(090038957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

Stam Rei III, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 135.378.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009034911/242/12.

(090038984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

Magnisense, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 122.697.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009034912/5770/12.

(090039163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

KAHE Design et Décoration S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3844 Schifflange, Zone Industrielle Letzebuerger Heck.

R.C.S. Luxembourg B 145.099.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le dix-neuf février.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

1) Madame Karin SCHMITZ, employée privée, née à Dudelange, le 23 décembre 1961, demeurant à L-4510 Obercorn, 122, rue de Belvaux.

2) Madame Hélène DE ALMEIDA, employée privée, née à Metz (France), le 8 octobre 1973, demeurant à F-57000 Metz, 14, rue du Wad Billy.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de "KAHE Design et Décoration S.A.", laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet l'importation et l'exportation, l'achat et la vente:

- d'articles de décoration de tous genres;
- de rideaux, de tentures, de stores, de tringles et de marquises;
- de linge de maison;
- d'articles d'ameublement;
- de papiers peints;
- de tapis; et
- de literie;

La Société a en outre pour objet l'achat et la vente de vêtements et d'accessoires.

L'énumération qui précède n'a rien de limitatif et doit être interprétée dans le sens le plus large.

En général, la Société assure tous conseils et services en matière de décoration d'intérieur et d'extérieur et effectue, en relation avec ce qui précède, tous travaux d'aménagement d'intérieur, de confection et de pose de rideaux et de tentures.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Schifflange, (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (32.000,- EUR), représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Les actionnaires ont un droit de préemption en cas de cession d'actions selon la procédure suivante:

1. L'actionnaire désireux de céder une ou plusieurs actions doit signifier son intention au conseil d'administration de la Société, par envoi d'une lettre recommandée à la poste, adressée au siège social de la Société.

Le conseil d'administration portera cette offre de cession à la connaissance de tous les autres actionnaires par lettre recommandée à la poste, dès réception de la lettre de l'actionnaire cédant. Il sera de la sorte possible aux autres actionnaires de se porter acquéreurs des actions qui font l'objet de l'offre de cession en question.

2. Le prix payable pour l'acquisition de ces actions sera déterminé, soit d'un commun accord entre l'actionnaire cédant et le ou les actionnaire(s) cessionnaires, soit par un réviseur d'entreprises, désigné de commun accord par l'actionnaire cédant et le(les) actionnaire(s) acquéreur(s).

3. Au cas où plusieurs actionnaires souhaitent se porter acquéreurs des actions faisant l'objet de l'offre de cession de l'actionnaire cédant, la répartition de ces actions se fera proportionnellement à la quote-part sociale déjà détenue par ces actionnaires. Si la répartition totale des actions n'est pas réalisable, un tirage au sort, effectué sous le contrôle du conseil d'administration, répartira le solde du nombre des actions non divisible par le nombre des actionnaires acquéreurs.

4. Il sera en tout état de cause convoqué une assemblée générale extraordinaire si dans les soixante (60) jours de l'envoi de la lettre par le conseil d'administration aux actionnaires portant à leur connaissance l'offre de cession de certaines actions, aucun actionnaire n'a manifesté son intention d'acquérir ces actions. Lors de cette assemblée, l'actionnaire cédant désigne le tiers acquéreur de ses actions qu'il aura choisi librement.

III. Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le dernier mardi du mois d'avril à 11.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera

en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de l'administrateur-délégué et d'un administrateur.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2010.
3. Exceptionnellement, le premier président et le premier délégué du conseil d'administration peuvent être nommés par la première assemblée générale des actionnaires.

Souscription et libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les trois cent vingt (320) actions ont été souscrites comme suit:

1) Madame Karin SCHMITZ, préqualifiée, cent soixante actions,	160
2) Madame Hélène DE ALMEIDA, préqualifiée, cent soixante actions,	160
Total: trois cent vingt actions,	320

Toutes ces actions ont été libérées en numéraire à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%), de sorte que la somme de huit mille euros (8.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les parties comparantes pré-mentionnées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Madame Karin SCHMITZ, employée privée, née à Dudelange, le 23 décembre 1961, demeurant à L-4510 Obercorn, 122, rue de Belvaux;
 - b) Madame Hélène DE ALMEIDA, employée privée, née à Metz (France), le 8 octobre 1973, demeurant à F-57000 Metz, 14, rue du Wad Billy;
 - c) Monsieur Norbert MINY, indépendant, né à Luxembourg, le 1^{er} août 1943, demeurant à L-7235 Bérelange, 4-6, rue de Limana;
3. Monsieur Justin DOSTERT, conseiller en comptabilité et fiscalité, né à Luxembourg, le 1^{er} janvier 1939, demeurant à L-5969 Itzig, 93, rue de la Libération, est nommé à la fonction de commissaire aux comptes de la Société.
4. Le siège social est établi à L-3844 Schifflange, Zone Industrielle Letzebuerger Heck.

5. Faisant usage de la faculté offerte par la disposition transitoire (3), l'assemblée nomme Madame Karin SCHMITZ, préqualifiée, aux fonctions:

- de présidente du conseil d'administration, et
- d'administrateur-délégué de la Société,

6. Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2014.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille cinq cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont toutes signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: SCHMITZ; DE ALMEIDA; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 mars 2009. Relation GRE/2009/811. Reçu soixante-quinze euros 75 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 mars 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009035104/231/246.

(090039445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2009.

Weatherford Investment (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 85.552.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009034909/242/12.

(090038959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

Banco Popolare Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 47.796.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009034913/5770/12.

(090039178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

Weatherford Holding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 103.704.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009034907/242/12.

(090038964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

Plastipak BAWT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 112.500,00.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 128.138.

—
La société a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 avril 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1431 du 12 juillet 2007.

Les comptes annuels au 31 octobre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Par procuration

PLASTIPAK BAWT S.À R.L.

Signatures

Référence de publication: 2009034565/250/18.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2009, réf. LSO-DC02180. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

Cordea Savills Italian Opportunities No. 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 117.974.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009034906/242/12.

(090038967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

Liska S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 40, rue du Curé.

R.C.S. Luxembourg B 138.858.

—
L'an deux mille neuf, le dix-neuf février.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "LISKA S.A.", ayant son siège social à L-1368 Luxembourg, 40, rue du Curé, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 138.858, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1487 du 17 juin 2008 (la "Société").

L'assemblée est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Madame Sandra Pasti, employée privée, demeurant professionnellement à L-1368 Luxembourg, 40, rue du Curé,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Kim Albert, employée privée, demeurant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de huit millions quatre cent mille euros (EUR 8.400.000) pour le porter de son montant actuel de quatre cent mille euros (EUR 400.000), représenté par seize mille (16.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, à huit millions huit cent mille euros (EUR 8.800.000) par l'émission de trois cent trente-six mille (336.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, contre paiement en espèces et en nature.

2. Souscription et libération.

3. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de huit millions quatre cent mille euros (EUR 8.400.000) pour le porter de son montant actuel de quatre cent mille euros (EUR 400.000), représenté par seize mille (16.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, à huit millions huit cent mille euros (EUR 8.800.000) par l'émission de trois cent trente-six mille (336.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Souscription et libération

L'actionnaire minoritaire CARMAVENT S.L., une société de droit espagnol, ayant son siège social à E-08007 Barcelone, Rambla de Catalunya, 72 Pal, la, inscrite au Registro Mercantil de Barcelone, Espagne sous le numéro NIF B62689872, ici représentée par Madame Sandra Pasti, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Barcelone, Espagne, le 10 février 2009,

ayant partiellement renoncé à son droit de souscription préférentiel, souscrit à soixante-seize mille (76.000) actions nouvelles pour un prix total d'un million neuf cent mille euros (EUR 1.900.000) entièrement affectés au capital social de la Société.

Toutes les soixante-seize mille (76.000) actions nouvelles sont entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme d'un million neuf cent mille euros (EUR 1.900.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'actionnaire majoritaire GUINEU INVERSIO S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1368 Luxembourg, 40, rue du Curé, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 38.932,

ici représentée par Madame Sandra Pasti, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 10 février 2009,

souscrit les autres deux cent soixante mille (260.000) actions nouvelles pour un prix total de six millions cinq cent mille euros (EUR 6.500.000) entièrement affectés au capital social de la Société.

Toutes les deux cent soixante mille (260.000) actions nouvelles sont libérées en contrepartie d'un apport en nature constitué par la conversion d'une partie de la créance que la société GUINEU INVERSIO S.A., prénommée, a sur la Société.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1(5) de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, l'apport en nature ci-dessus décrit a fait l'objet d'un rapport établi en date du 9 février 2009 par HRT Révision S.A., réviseur d'entreprises, établie à L-1526 Luxembourg, 23, val Fleuri, lequel rapport, après signature ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

La valeur de ladite créance partielle est constatée par ledit rapport, dont il ressort par ailleurs qu'elle est certaine, liquide et exigible, qui conclut comme suit:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur de la créance, sous forme d'avance actionnaire, à convertir en capital de EUR 6.500.000,00 ne correspond pas au moins à 260.000 actions d'une valeur nominale de EUR 25,00 de LISKA S.A. à émettre en contrepartie."

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à huit millions huit cent mille euros (EUR 8.800.000) représenté par trois cent cinquante-deux mille (352.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune."

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge sont évalués à environ quatre mille deux cents euros (EUR 4.200).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Sandra Pasti, Kim Albert, Frank Stolz-Page et Joëlle Baden.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 février 2009. LAC/2009/6649. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009035142/7241/96.

(090039663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2009.

**Kap-Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Siegmann Luxemburgische Spedition und Transport S.à r.l.).**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 31.492.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 9 mars 2009.

Henri BECK

Notaire

Référence de publication: 2009034889/201/13.

(090039339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

Weatherford Financing (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 90.818.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009034908/242/12.

(090038962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

BGV III Amsterdam S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.887.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 141.789.

Im Jahr zweitausendundneun, den achtzehnten Februar um 12.00 Uhr.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri HELLINCKX, mit Amtssitz in Luxemburg.

Wurde ein Gesellschafterbeschluss des alleinigen Anteilseigners der BGV III Amsterdam S.à r.l. gefasst, eine in Luxemburg eingetragene Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit Sitz in 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxemburg, gegründet am 10. September 2008 aufgrund notarieller Urkunde aufgenommen von Notar Henri Hellinckx, mit Amtswohnsitz in Luxemburg, veröffentlicht im Mémorial C du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C) N° 2495 und registriert im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter Sektion B 141.789 (die Gesellschaft).

Der alleinige Anteilseigner BGV III Holdinggesellschaft S.à r.l., eine luxemburgische Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit Sitz in 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxemburg wird vertreten durch Herrn Arne Bolch, Rechtsanwalt, aufgrund einer Vollmacht ausgestellt am 17. Februar 2009 in Luxemburg.

Die genannte Vollmacht, nach ne varietur Paraphierung durch den Bevollmächtigten der Erschienenen und den amtierenden Notar, bleibt der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Der alleinige Anteilseigner hat sodann den unterzeichneten Notar ersucht, Folgendes in die Urkunde aufzunehmen:

I. Da das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft in Höhe von 12.500 EUR, namentlich 1.250 Anteile zu je 10 EUR, die in ihrer Gesamtheit von dem hier ordnungsgemäß vertretenen alleinigen Anteilseigner gehalten werden, vertreten ist, ist diese außerordentliche Generalversammlung ordnungsgemäß konstituiert und mithin in der Lage, ordnungsgemäß über alle Gegenstände der nachstehenden Beschlüsse zu befinden.

II. Die Tagesordnung lautet wie folgt:

1. Verzicht auf die Einberufungsformalitäten.
2. Erhöhung des Gesellschaftskapitals.
3. Durchführung der unter Punkt 2. beschriebenen Kapitalerhöhung durch Zeichnung und Einzahlung im Wege einer Sacheinlage.
4. Abänderung von Artikel 5 der Satzung gemäß der durchgeführten Kapitalerhöhung.
5. Abänderung des Anteilsregisters der Gesellschaft und Erteilung entsprechender Vollmachten an jeden Geschäftsführer der Gesellschaft, im Namen der Gesellschaft die Eintragung der neu ausgegebenen Anteile in das Anteilsregister vorzunehmen.
6. Verschiedenes.

III. Sodann fasst der alleinige Anteilseigner folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Der alleinige Anteilseigner beschließt, da die Gesamtheit des gezeichneten Gesellschaftskapitals in der Versammlung vertreten ist, auf die Einberufungsformalitäten zu verzichten; der Anteilseigner betrachtet sich als rechtmäßig einberufen und bestätigt, Kenntnis von der Tagesordnung zu haben, die ihm im Voraus übermittelt wurde.

Zweiter Beschluss

Der alleinige Anteilseigner beschließt, das Gesellschaftskapital der Gesellschaft um einen Betrag in Höhe von sechzehn Millionen achthundertfünfsiebzig tausend Euro (EUR 16.875.000,-) zu erhöhen, um so das Gesellschaftskapital von bislang zwölftausend fünfhundert Euro (EUR 12.500,-) auf sechzehn Millionen achthundertsiebenundachtzig tausend fünfhundert Euro (EUR 16.887.500,-) aufzustocken, indem eine Million sechshundertsiebenundachtzig tausend fünfhundert (1.687.500) gleichwertige Anteile, die einen Nennwert von jeweils zehn Euro (EUR 10,-) haben, ausgegeben werden.

Dritter Beschluss

Der alleinige Anteilseigner stimmt der nun folgenden Zeichnung und Einzahlung der eine Million sechshundertsiebenundachtzig tausend fünfhundert (1.687.500) neu ausgegebenen Anteile in folgendem Umfange zu:

Zeichnung - Einzahlung

BGV III Holdinggesellschaft S.à r.l., eine luxemburgische Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit Sitz in 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxemburg eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter Sektion B 130.234, vertreten durch Herrn Arne Bolch, Rechtsanwalt, aufgrund einer Vollmacht ausgestellt am 17. Februar 2009 in Luxemburg, erklärt hiermit, (i) eine Million sechshundertsiebenundachtzig tausend fünfhundert (1.687.500) neu ausgegebene Anteile der Gesellschaft mit einem Nennwert von jeweils zehn Euro (EUR 10,-) zu zeichnen und (ii) diese voll einzuzahlen durch eine Sacheinlage in Höhe von sechzehn Millionen achthundertfünfsiebzig tausend Euro (EUR 16.875.000,-) aus einem Darlehen das der alleinige Anteilseigner der Gesellschaft gewährt hat.

Der Anteilseigner bestätigt, dass das Darlehen frei übertragbar ist.

Der Bericht zur Bewertung des Darlehens sowie die Bestätigung seitens des alleinigen Anteilseigners bleiben der gegenwärtigen Urkunde, nach ne varietur Paraphierung durch den Bevollmächtigten des alleinigen Anteilseigners und den amtierenden Notar, als Anlage beigefügt.

Die Einzahlung wird in Höhe von sechzehn Millionen achthundertfünfsiebzig tausend Euro (EUR 16.875.000,-) dem Grundkapital der Gesellschaft zugewiesen.

Damit hält der alleinige Anteilseigner die gesamten eine Million sechshundertachtundachtzig tausend siebenhundertfünfzig (1.688.750) Anteile der Gesellschaft.

Vierter Beschluss

Der alleinige Anteilseigner beschließt, Artikel 5 der Satzung gemäß der soeben durchgeführten Kapitalerhöhung abzuändern und Artikel 5 nunmehr folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 5. Kapital der Gesellschaft.** Das Kapital der Gesellschaft ist auf sechzehn Millionen achthundertsiebenundachtzig tausend fünf hundred Euro (EUR 16.887.500,-) festgesetzt, eingeteilt in eine Million sechshundertachtundachtzig tausend siebenhundertfünfzig (1.688.750) Anteile mit einem Nennwert von je zehn Euro (EUR 10,-)."

Fünfter Beschluss

Der alleinige Anteilseigner beschließt, das Aktienregister der Gesellschaft gemäß der im zweiten Beschluss durchgeführten Kapitalerhöhung zu ändern und jeden einzelnen Geschäftsführer der Gesellschaft zu ermächtigen, in Einzelvertretung mit seiner alleinigen Unterschrift im Namen der Gesellschaft die durch den zweiten Beschluss erforderlich gewordenen Änderungen im Aktienregister der Gesellschaft vorzunehmen.

Kosten

Die Gebühren, Ausgaben, Honorare und sonstige Verbindlichkeiten welcher Art auch immer, die durch die vorliegende Beurkundung entstehen, gehen zu Lasten der Gesellschaft und betragen schätzungsweise EUR 6.500,-.

WORÜBER PROTOKOLL, in Luxemburg an dem eingangs bezeichneten Tage aufgenommen wird.

Die vorliegende Urkunde wurde sodann dem Vertreter der erschienenen Partei vorgelesen und von ihm und Uns, dem unterzeichneten Notar, unterschrieben,

Signé: A. BOLCH et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 février 2009. Relation: LAC/2009/7174. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009034859/242/90.

(090038880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

HHH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 86.250.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 mars 2009.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009034922/239/12.

(090039362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

BGV III Stuttgart S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.900.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 141.462.

Im Jahr zweitausendundneun, den achtzehnten Februar um 12.15 Uhr.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri HELLINCKX, mit Amtssitz in Luxemburg.

Wurde ein Gesellschafterbeschluss des alleinigen Anteilseigners der BGV III Stuttgart S.à r.l. gefasst, eine in Luxemburg eingetragene Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit Sitz in 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, gegründet am 4. August 2008 aufgrund notarieller Urkunde aufgenommen von Herrn Paul Frieders, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, veröffentlicht im Mémorial C du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C) N° 2971 und registriert im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter Sektion B 141.462 (die Gesellschaft).

Der alleinige Anteilseigner BGV III Holdinggesellschaft S.à r.l., eine luxemburgische Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit Sitz in 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxemburg wird vertreten durch Herrn Arne Bolch, Rechtsanwalt, aufgrund einer Vollmacht ausgestellt am 17. Februar 2009 in Luxemburg.

Die genannte Vollmacht, nach ne varietur Paraphierung durch den Bevollmächtigten der Erschienenen und den amtierenden Notar, bleibt der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Der alleinige Anteilseigner hat sodann den unterzeichneten Notar ersucht, Folgendes in die Urkunde aufzunehmen:

I. Da das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft in Höhe von 12.500 EUR, namentlich 1.250 Anteile zu je 10 EUR, die in ihrer Gesamtheit von dem hier ordnungsgemäß vertretenen alleinigen Anteilseigner gehalten werden, vertreten ist, ist diese außerordentliche Generalversammlung ordnungsgemäß konstituiert und mithin in der Lage, ordnungsgemäß über alle Gegenstände der nachstehenden Beschlüsse zu befinden.

II. Die Tagesordnung lautet wie folgt:

1. Verzicht auf die Einberufungsformalitäten.
2. Erhöhung des Gesellschaftskapitals.
3. Durchführung der unter Punkt 2. beschriebenen Kapitalerhöhung durch Zeichnung und Einzahlung im Wege einer Sacheinlage.
4. Abänderung von Artikel 5 der Satzung gemäß der durchgeführten Kapitalerhöhung.
5. Abänderung des Anteilsregisters der Gesellschaft und Erteilung entsprechender Vollmachten an jeden Geschäftsführer der Gesellschaft, im Namen der Gesellschaft die Eintragung der neu ausgegebenen Anteile in das Anteilsregister vorzunehmen.
6. Verschiedenes.

III. Sodann fasst der alleinige Anteilseigner folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Der alleinige Anteilseigner beschließt, da die Gesamtheit des gezeichneten Gesellschaftskapitals in der Versammlung vertreten ist, auf die Einberufungsformalitäten zu verzichten; der Anteilseigner betrachtet sich als rechtmäßig einberufen und bestätigt, Kenntnis von der Tagesordnung zu haben, die ihm im Voraus übermittelt wurde.

Zweiter Beschluss

Der alleinige Anteilseigner beschließt, das Gesellschaftskapital der Gesellschaft um einen Betrag in Höhe von drei Millionen achthundertsiebenundachtzig tausend fünfhundert Euro (EUR 3.887.500,-) EUR zu erhöhen, um so das Gesellschaftskapital von bislang zwölftausend fünfhundert Euro (EUR 12.500,-) auf drei Millionen neunhunderttausend Euro (EUR 3.900.000,-) aufzustocken, indem dreihundertachtundachtzig tausend siebenhundertfünfzig (388.750) gleichwertige Anteile, die einen Nennwert von jeweils zehn Euro (EUR 10,-) haben, ausgegeben werden.

Dritter Beschluss

Der alleinige Anteilseigner stimmt der nun folgenden Zeichnung und Einzahlung der 388.750 neu ausgegebenen Anteile in folgendem Umfange zu:

Zeichnung - Einzahlung

BGV III Holdinggesellschaft S.à r.l., eine luxemburgische Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit Sitz in 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxemburg eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter Sektion B 130.234, vertreten durch Herrn Arne Bolch, Rechtsanwalt, aufgrund einer Vollmacht ausgestellt am 17. Februar 2009 in Luxemburg, erklärt hiermit, (i) dreihundertachtundachtzig tausend siebenhundertfünfzig (388.750) neu ausgegebene Anteile der Gesellschaft mit einem Nennwert von jeweils zehn Euro (EUR 10,-) zu zeichnen und (ii) diese voll einzuzahlen durch eine Sacheinlage in Höhe von zehn Millionen sechshundertsiebenundachtzig tausend fünfhundert Euro (EUR 10.687.500,-) aus einem Darlehen das der alleinige Anteilseigner der Gesellschaft gewährt hat.

Der Anteilseigner bestätigt, dass das Darlehen frei übertragbar ist.

Der Bericht zur Bewertung des Darlehens sowie die Bestätigung seitens des alleinigen Anteilseigners bleiben der gegenwärtigen Urkunde, nach ne varietur Paraphierung durch den Bevollmächtigten des alleinigen Anteilseigners und den amtierenden Notar, als Anlage beigefügt.

Die Einzahlung wird in Höhe von drei Millionen achthundertsiebenundachtzigtausend fünfhundert Euro (EUR 3.887.500,-) dem Grundkapital der Gesellschaft zugewiesen.

Der übrige Betrag in einer Höhe von sechs Millionen achthunderttausend Euro (EUR 6.800.000,-) ist Emissionsaufgeld. Damit hält der alleinige Anteilseigner die gesamten dreihundertneunzigtausend (390.000) Anteile der Gesellschaft.

Vierter Beschluss

Der alleinige Anteilseigner beschließt, Artikel 5 der Satzung gemäß der soeben durchgeführten Kapitalerhöhung abzuändern und Artikel 5 nunmehr folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 5. Kapital der Gesellschaft.** Das Kapital der Gesellschaft ist auf drei Millionen neunhunderttausend Euro (EUR 3.900.000,-) festgesetzt, eingeteilt in Anteile mit einem Nennwert von je zehn Euro (EUR 10,-)."

Fünfter Beschluss

Der alleinige Anteilseigner beschließt, das Aktienregister der Gesellschaft gemäß der im zweiten Beschluss durchgeführten Kapitalerhöhung zu ändern und jeden einzelnen Geschäftsführer der Gesellschaft zu ermächtigen, in Einzelvertretung mit seiner alleinigen Unterschrift im Namen der Gesellschaft die durch den zweiten Beschluss erforderlich gewordenen Änderungen im Aktienregister der Gesellschaft vorzunehmen.

Kosten

Die Gebühren, Ausgaben, Honorare und sonstige Verbindlichkeiten welcher Art auch immer, die durch die vorliegende Beurkundung entstehen, gehen zu Lasten der Gesellschaft und betragen schätzungsweise EUR 5.900,-.

WORÜBER PROTOKOLL, in Luxemburg an dem eingangs bezeichneten Tage aufgenommen wird.

Die vorliegende Urkunde wurde sodann dem Vertreter der erschienenen Partei vorgelesen und von ihm und Uns, dem unterzeichneten Notar, unterschrieben.

Gezeichnet: A. BOLCH und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 février 2009. Relation: LAC/2009/7175. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE KOPIE, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 2. März 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009034858/242/89.

(090038888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

Inca S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 139.513.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 27 janvier 2009, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 18 février 2009.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2009034886/219/13.

(090039424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

BGV Bayerische Grundvermögen III SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 128.982.

Im Jahre zweitausendneun, am sechszwanzigsten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo Wersandt, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, handelnd in Ersetzung des Notars Henri Hellinckx, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, Letztgenannter Depositär gegenwärtiger Urkunde.

Wurde eine außerordentliche Generalversammlung der Anteilhaber der BGV Bayerische Grundvermögen III SICAV-FIS (die Gesellschaft) mit Gesellschaftssitz in 67, boulevard Grand-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, gegründet am 14. Juni 2007 aufgrund notarieller Urkunde aufgenommen von Herrn Hellinckx, Notar mit Amtswohnsitz in Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg, veröffentlicht im Mémorial C du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C), N° 1481 am 18. Juli 2007 und registriert im luxemburgischen Handelsregister unter Sektion B 128.982, abgehalten.

Die Versammlung beginnt um 9.00 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Arne Bolch, Rechtsanwalt mit Geschäftsadresse in Luxemburg. Der Vorsitzende ernennt Herrn Guy Friedgen, Direktor mit Geschäftsadresse in Luxemburg, zum Schriftführer. Die Versammlung wählt Herrn Arne Bolch, Rechtsanwalt mit Geschäftsadresse in Luxemburg zum Stimmzähler. Der Vorsitzende, der Schriftführer und der Stimmzähler werden im Folgenden gemeinschaftlich als Mitglieder des Präsidiums oder als Präsidium bezeichnet.

Nachdem das Präsidium auf diese Weise konstituiert worden ist, erklärt der Vorsitzende zu Protokoll:

I. Die gegenwärtige Generalversammlung wurde einberufen durch Ladung an die Namensaktionäre vom 17. Februar 2009.

II. Die anwesenden oder vertretenen Anteilhaber und die Zahl ihrer Anteile sind auf einer Anwesenheitsliste angegeben. Die Anwesenheitsliste sowie die Vollmachten, welche von den Anteilhabern oder deren Bevollmächtigten sowie den Mitgliedern des Präsidiums unterzeichnet wurden, werden gegenwärtiger Urkunde zusammen mit den Vollmachten beigelegt.

III. Aus der Anwesenheitsliste ergibt sich, dass sämtliche Anteile der Gesellschaft anwesend oder vertreten sind. Die anwesenden oder vertretenen Anteilhaber erklären, dass sie ordnungsgemäß geladen und über die Tagesordnung informiert wurden. Die Versammlung ist damit ordnungsgemäß zusammengetreten und kann wirksam über alle Punkte der Tagesordnung entscheiden.

IV. Die Tagesordnung lautet wie folgt:

1. Beschluss Artikel 12 (1) g) 1) der Satzung wie folgt zu ändern:

"1) Immobilien-/Beteiligungsvermögen wird unter Berücksichtigung des Wertzuwachses des Vermögenswertes zum geschätzten Marktwert auf konsolidierter Fondsbasis bewertet. Immobilien-/Beteiligungswerte werden im Rahmen einer konsolidierten Bewertung auf Ebene der Gesellschaft ermittelt. Anschaffungsnebenkosten werden für Investitionen ab dem 01. Januar 2008 aktiviert und gehen in den Nettoinventarwert ein. Die Anschaffungsnebenkosten werden über die voraussichtliche Dauer der Zugehörigkeit des Vermögensgegenstandes zur Gesellschaft, längstens jedoch über zehn Jahre in gleichen Jahresbeträgen abgeschrieben. Anschaffungskosten sind die geleisteten Erwerbskosten (insbesondere Provisionen, Beurkundungskosten, Grunderwerbssteuer, Maklerkosten).";

2. Beschluss die Artikel 1 und 21 der Satzung wie folgt zu ändern:

Aufnahme der folgenden Definition des Worts "Gesellschaft" in Artikel 1 der Satzung:

"Gesellschaft meint die BGV Bayerische Grundvermögen III SICAV-FIS.";

Änderung des ersten Satzes des zweiten Absatzes des Artikels 21 wie folgt:

"Der Anlageausschuss beschließt über Empfehlungen, die dem Verwaltungsrat hinsichtlich möglicher Investitionen/ Desinvestitionen sowie Änderungen der Anlagestrategien gemacht werden und eventuelle Sanktionen für Säumige Anleger."

3. Beschluss, Herrn Pietro Longo zum Mitglied des Verwaltungsrats zu ernennen und das Mandat bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2013 zu erteilen.

V. Nach Beratung fasste die Versammlung folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Es wird beschlossen, Artikel 12 (1) g) 1) der Satzung wie folgt zu ändern:

"1) Immobilien-/Beteiligungsvermögen wird unter Berücksichtigung des Wertzuwachses des Vermögenswertes zum geschätzten Marktwert auf konsolidierter Fondsbasis bewertet. Immobilien-/Beteiligungswerte werden im Rahmen einer konsolidierten Bewertung auf Ebene der Gesellschaft ermittelt. Anschaffungsnebenkosten werden für Investitionen seit dem 01. Januar 2008 aktiviert und gehen in den Nettoinventarwert ein. Die Anschaffungsnebenkosten werden über die voraussichtliche Dauer der Zugehörigkeit des Vermögensgegenstandes zur Gesellschaft, längstens jedoch über zehn Jahre in gleichen Jahresbeträgen abgeschrieben. Anschaffungskosten sind die geleisteten Erwerbskosten (insbesondere Provisionen, Beurkundungskosten, Grunderwerbssteuer, Maklerkosten)."

Zweiter Beschluss

Es wird beschlossen, Artikel 1 und 21 der Satzung wie folgt zu ändern:

Aufnahme der folgenden Definition des Worts "Gesellschaft" in Artikel 1 der Satzung:

"Gesellschaft meint die BGV Bayerische Grundvermögen III SICAV-FIS."

Änderung des ersten Satzes des zweiten Absatzes des Artikels 21 wie folgt:

"Der Anlageausschuss beschließt über Empfehlungen, die dem Verwaltungsrat hinsichtlich möglicher Investitionen/ Desinvestitionen sowie Änderungen der Anlagestrategien gemacht werden und eventuelle Sanktionen für Säumige Anleger."

Dritter Beschluss

Es wird beschlossen, Herrn Pietro Longo zum Mitglied des Verwaltungsrats zu ernennen und das Mandat bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2013 zu erteilen.

Da keine weiteren Tagesordnungspunkte vorliegen, schließt der Vorsitzende die Versammlung.

Diese Urkunde wurde in Luxemburg an dem am Beginn dieses Dokuments bezeichneten Tag aufgesetzt.

Nachdem dieses Protokoll der Versammlung vorgelesen wurde, unterzeichnet das Präsidium mit dem Notar das Protokoll.

Gezeichnet: A. BOLCH, G. FRIEDGEN und C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 mars 2009. Relation: LAC/2009/8090. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE KOPIE, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 5. März 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009034855/242/82.

(090038918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

Thryn Holding N° 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 130.343.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *Thryn Holding N° 3 S.à r.l.*

Représenté par M. Stéphane HEPINEUZE

Référence de publication: 2009034579/1084/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00690. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

**EDS Professionnel Secteur Financier (PSF) Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. EDS Professionnel Secteur Financier (PSF) Luxembourg S.A.).**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 8, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 103.236.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2009034887/7241/12.

(090039430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

Fondation Veuve Emile Metz-Tesch, Etablissement d'Utilité Publique.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg G 169.

Bilan

ACTIF

	31/12/2007 EUR	30/9/2006 EUR
Immobilisations	5 543 678,06	6 004 746,90
Portefeuille-titres	17 978 674,32	17 978 674,32
Débiteurs divers	80 676,94	224 069,16
Comptes financiers	4 395 288,97	4 118 223,01
Compte de régularisation	76 423,47	48 681,18
Excédent du Passif sur l'Actif	64 462 451,51	60 539 791,24
	<u>92 537 193,27</u>	<u>88 914 185,81</u>

PASSIF

	31/12/2007 EUR	30/9/2006 EUR
Créditeurs divers	10 996 943,52	10 379 503,00
Fournisseurs	13 779,17	7 359,43
Comptes financiers	81 526 470,58	78 421 639,35
Compte de régularisation		105 684,03
	<u>92 537 193,27</u>	<u>88 914 185,81</u>

Compte des recettes et des dépenses

Recettes	1/10/2006-31/12/2007 EUR	1/10/2005-30/9/2006 EUR
Dividendes	587 171,20	1 304 861,59
Plus-value sur portefeuille titres	0,00	26 600 547,82
Recettes de l'Institut	967 978,73	786 957,90
Recettes diverses	339 376,04	39 787,51
Excédent des dépenses sur les recettes	3 922 660,27	
	5 817 186,24	28 732 154,83
Dépenses	1/10/2006-31/12/2007 EUR	1/10/2005-30/9/2006 EUR
Charges de l'Institut	863 127,36	806 579,62
Frais divers	4 954 058,88	10 537 451,69
Excédent des recettes sur les dépenses	5 817 186,24	17 388 123,52
	5 817 186,24	28 732 154,83

Budget de l'exercice 2008

Recettes	2008 EUR
Dividendes	550 000,00
Recettes de l'Institut	800 000,00
Recettes diverses	200 000,00
Excédent des dépenses sur les recettes	2 970 000,00
	4 520 000,00
Dépenses	2008 EUR
Charges de l'Institut	820 000,00
Frais divers	3 700 000,00
	4 520 000,00

Référence de publication: 2009034175/571/56.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2009, réf. LSO-DB08931. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.

World Express Funds I, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 50.216.

Le bilan au 31 mars 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WORLD EXPRESS FUNDS I, SICAV

RBC Dexia Investor Services Bank S.A., Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009034589/1126/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2009, réf. LSO-DB08927. - Reçu 172,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

Menkent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.937.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 117.012.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés tenue au siège social en date du 06 mars 2009

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler les mandats des gérants suivants:

- M. Guy Harles, ayant son adresse professionnelle au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, gérant A;
- M. Stefan Aumann, ayant son adresse professionnelle au Neue Mainzer Straße 52, 60311 Frankfurt am Main (Allemagne), gérant A;
- M. Luca Saporiti, ayant son adresse professionnelle au Royal Damcenter, Dam 7f, 1012 JS Amsterdam (Pays-Bas), gérant B;
- M. Francesco Moglia, ayant son adresse professionnelle au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, gérant B

jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de la société au 31 décembre 2009.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 mars 2009.

S G G S.A.

412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

Un mandataire

Signatures

Référence de publication: 2009035540/795/26.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2009, réf. LSO-DC02730. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090039666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2009.

FRL Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 98.936.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FRL Participations S.à r.l.

Représenté par M. Stéphane HEPINEUZE

Référence de publication: 2009034580/1084/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00687. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

Sparinvest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 83.976.

—
Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10 mars 2009.

Pour SPARINVEST, SICAV

RBC Dexia Investor Services Bank S.A., Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009034587/1126/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC01191. - Reçu 150,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

Suhail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.562.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 117.013.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés tenue au siège social en date du 06 mars 2009

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler les mandats des gérants suivants:

- M. Guy Harles, ayant son adresse professionnelle au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, gérant A;
- M. Steven Glassman, ayant son adresse professionnelle au 4 World Financial Center (9^{ème} étage), NY-10080 New York (Etats-Unis d'Amérique), gérant A;
- M. Luca Saporiti, ayant son adresse professionnelle au Royal Damcenter, Dam 7f, 1012 JS Amsterdam (Pays-Bas), gérant B;
- M. Eric Scussel, ayant son adresse professionnelle au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, gérant B;

jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de la société au 31 décembre 2009. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 mars 2009.

S G G S.A.

412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

Un mandataire

Signatures

Référence de publication: 2009035541/795/26.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2009, réf. LSO-DC02733. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090039661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2009.

Mon Choux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 113.910.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 26 février 2009 à 11.30 heures à Luxembourg 23, avenue de la Porte-Neuve

L'Assemblée Générale Extraordinaire accepte à l'unanimité la démission de Messieurs Jean QUINTUS, Joseph WINDY et de la société COSAFIN S.A., de leur poste d'Administrateur.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de nommer comme nouveaux administrateurs:

- Monsieur Alexis KAMAROWSKY, Directeur de Sociétés

Né à Bad Rothenfelde (Allemagne), le 10 avril 1947

Demeurant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg

- Monsieur Federigo CANNIZZARO di BELMONTINO, Juriste

Né à La Spezia (Italie), le 12 septembre 1964

Demeurant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg

- Monsieur Jean-Marc DEBATY, Administrateur de Sociétés

Né à Rocourt (Belgique), le 11 mars 1966

Demeurant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg

qui termineront les mandats des Administrateurs démissionnaires.

L'Assemblée Générale accepte à l'unanimité la démission de VO Consulting Lux S.A. de son poste de Commissaire aux Comptes de la société.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de nommer en remplacement:

- LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

En abrégé "INTERCONSULT"

R.C.S. Luxembourg B 40.312

7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg

qui terminera le mandat du Commissaire démissionnaire.

Les mandats des nouveaux Administrateurs et Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de la prochaine Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de transférer le siège social au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009034937/536/38.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC00890. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

White Sands Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 95.156.350,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 130.287.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2008 de sa société mère, WHITE MOUNTAINS INSURANCE GROUP, LTD ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009035007/581/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2009, réf. LSO-DC02361. - Reçu 480,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090039078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

Allibert Ventures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 79.443.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2009.

Pour Allibert Ventures S.à r.l.

Luxembourg International Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2009034567/536/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC00893. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

I.E.U. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 116.467.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire
qui s'est tenue le 26 février 2009 à 11.00 heures à Luxembourg 23, avenue de la Porte-Neuve*

L'Assemblée Générale Extraordinaire accepte à l'unanimité la démission de Messieurs Jean QUINTUS, Joseph WINDY et de la société COSAFIN S.A., de leur poste d'Administrateur.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de nommer comme nouveaux administrateurs:

- Monsieur Alexis KAMAROWSKY, Directeur de Sociétés

Né à Bad Rothenfelde (Allemagne), le 10 avril 1947

Demeurant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg

- Monsieur Federigo CANNIZZARO di BELMONTINO, Juriste
Né à La Spezia (Italie), le 12 septembre 1964
Demeurant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg

- Monsieur Jean-Marc DEBATY, Administrateur de Sociétés
Né à Rocourt (Belgique), le 11 mars 1966
Demeurant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg
qui termineront les mandats des Administrateurs démissionnaires.

L'Assemblée Générale accepte à l'unanimité la démission de VO Consulting Lux S.A. de son poste de Commissaire aux Comptes de la société.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de nommer en remplacement:

- LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

En abrégé "INTERCONSULT"

R.C.S. Luxembourg B 40.312

7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg,

qui terminera le mandat du Commissaire démissionnaire.

Les mandats des nouveaux Administrateurs et Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de la prochaine Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de transférer le siège social au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009034936/536/38.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC00892. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

Foncière d'Administration, de Réalisation et d'Organisation, en abrégé F.A.R.O. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 41.523.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 09 mars 2009.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009034915/239/12.

(090039206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

Alcanada S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 83.617.

Im Jahre zweitausendneun, am elften Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Gérard LECUIT, mit Amtswohnsitz in Luxemburg.

Hat sich die außerordentliche Hauptversammlung der Aktionäre der Gesellschaft "ALCANADA S.A.", mit Sitz in L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse, eingefunden.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch Notar Léon Thomas, genannt Tom METZLER, Notar mit Amtssitz in Luxemburg-Bonneweg, am 10. September 2001, veröffentlicht im Memorial, Amtsblatt des Grossherzogtums Luxemburg, Sammlung C Nr. 177 vom 1. Februar 2002.

Die Satzung der Gesellschaft wurde mehrmals geändert, und zuletzt gemäss Urkunde, aufgenommen durch Notar Tom METZLER, vorgeannt, am 4. Dezember 2002, veröffentlicht im Mémorial C Nr. 41 vom 15. Januar 2003.

Die Gesellschaft ist im Handelsregister beim Bezirksgericht Luxemburg unter der Nummer B 83.617 eingetragen.

Vorstand

Die Versammlung wird unter dem Vorsitz von Herrn Mustafa NEZAR, Jurist, wohnhaft in Russange, eröffnet.

Die Hauptversammlung bestellt zum Stimmzähler Frau Patricia THILL, Rechtsanwältin, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende bestimmt zum Protokollführer Frau Maggy STRAUSS, Privatbeamtin, wohnhaft in Olm.

Zusammensetzung der Versammlung

Bei der heutigen Hauptversammlung ist der in der Anwesenheitsliste mit Namen, Vornamen, Wohnort beziehungsweise Gesellschaftsbezeichnung und Gesellschaftssitz, sowie der Anzahl der ihm gehörenden Aktien bezeichnete alleinige Aktionär anwesend oder vertreten.

Die Anwesenheitsliste wird vom Vorstand angefertigt.

Die in der Anwesenheitsliste aufgeführte Vollmacht verbleibt an vorliegender Urkunde zum Zwecke der Registrierung als Anlage, nachdem sie von den Vorstandsmitgliedern und dem beurkundenden Notar "ne varietur" unterschrieben wurde.

Erklärung des Vorsitzenden

Der Vorsitzende gibt folgende Erklärungen ab und ersucht den Notar dieselben zu beurkunden:

I.- Die gegenwärtige Hauptversammlung hat sich mit der folgenden Tagesordnung zu befassen:

Tagesordnung

1) Änderung von Artikel 7 der Satzung der Gesellschaft, welcher folgenden Wortlaut haben wird:

Art. 7. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern, welche nicht Aktionäre sein müssen, besteht. Falls jedoch die Gesellschaft nur einen einzigen Aktionär hat, so kann die Anzahl der Mitglieder des Verwaltungsrats auf ein Mitglied beschränkt werden, und zwar bis zur ordentlichen Hauptversammlung der Aktionäre welche der Feststellung der Existenz von mehr als einem Aktionär folgt.

Die Verwaltungsratsmitglieder werden von der Hauptversammlung für eine Dauer, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf, ernannt und können jederzeit abberufen werden.

2) Änderung des ersten Absatzes von Artikel 8 der Satzung, welcher folgenden Wortlaut haben wird:

Der Verwaltungsrat wählt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden. Im Fall eines alleinigen Verwaltungsratsmitglieds ist das alleinige Verwaltungsratsmitglied Vorsitzender des Verwaltungsrats. Er kann ebenfalls einen stellvertretenden Vorsitzenden wählen. Er kann ebenfalls einen Sekretär wählen, der nicht Verwaltungsratsmitglied sein muss, und der dafür verantwortlich ist, die Protokolle der Verwaltungsratssitzungen und der Hauptversammlungen der Aktionäre zu führen. Die Protokolle der Verwaltungsratssitzungen sind vom Vorsitzenden der Verwaltungsratssitzung und, falls vorhanden, vom Sekretär zu unterschreiben.

3) Änderung von Artikel 10 der Satzung, welcher folgenden Wortlaut haben wird:

Art. 10. Die Gesellschaft wird durch die gemeinsame Unterschrift des Vorsitzenden des Verwaltungsrates und eines beliebigen weiteren Mitgliedes des Verwaltungsrates oder durch die Einzelunterschrift des alleinigen Verwaltungsratsmitglieds verpflichtet.

4) Änderung von Artikel 12 der Satzung, welcher folgenden Wortlaut haben wird:

Art. 12. Jede ordnungsmässige Hauptversammlung der Aktionäre wird die Gesamtheit der Aktionäre vertreten. Sie wird die ausgedehntesten Befugnisse haben, alle Handlungen bezüglich der Geschäfte der Gesellschaft anzuordnen, zu vollstrecken oder zu ratifizieren. Falls die Gesellschaft einen einzigen Aktionär hat, so übt dieser sämtliche Befugnisse der Generalversammlung der Aktionäre aus. Die Beschlüsse des alleinigen Aktionärs werden in einem Protokoll niedergeschrieben.

5) Streichung des zweiten Absatzes von Artikel 14 der Satzung.

6) Verschiedenes.

II.- Das Grundkapital der Gesellschaft von 31.000,- EUR (einunddreissig Tausend Euro) ist in 310 (dreihundertzehn) Aktien ohne Nennwert eingeteilt. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass sämtliche Aktien der Gesellschaft in der gegenwärtigen Versammlung vertreten sind. Demnach ist es nicht erforderlich, Rechenschaft über die Form der Einberufungen abzugeben.

Feststellung der Gültigkeit der Generalversammlung

Die vom Vorsitzenden abgegebenen Erklärungen wurden vom Stimmzähler überprüft und von der Generalversammlung für richtig befunden.

Die Generalversammlung erkennt sich als rechtmässig einberufen und fähig an, rechtsgültig über die vorliegende Tagesordnung zu beraten.

Beschlüsse

Die Hauptversammlung hat folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Hauptversammlung beschließt, Artikel 7 der Satzung abzuändern, welcher folgenden Wortlaut haben wird:

Art. 7. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern, welche nicht Aktionäre sein müssen, besteht. Falls jedoch die Gesellschaft nur einen einzigen Aktionär hat, so kann die Anzahl der Mitglieder des Verwaltungsrats auf ein Mitglied beschränkt werden, und zwar bis zur ordentlichen Hauptversammlung der Aktionäre welche der Feststellung der Existenz von mehr als einem Aktionär folgt.

Die Verwaltungsratsmitglieder werden von der Hauptversammlung für eine Dauer, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf, ernannt und können jederzeit abberufen werden.

Zweiter Beschluss

Die Hauptversammlung beschließt, den ersten Absatz von Artikel 8 der Satzung abzuändern, welcher folgenden Wortlaut haben wird:

Art. 8. (erster Absatz). Der Verwaltungsrat wählt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden. Im Fall eines alleinigen Verwaltungsratsmitglieds ist das alleinige Verwaltungsratsmitglied Vorsitzender des Verwaltungsrats. Er kann ebenfalls einen stellvertretenden Vorsitzenden wählen. Er kann ebenfalls einen Sekretär wählen, der nicht Verwaltungsratsmitglied sein muss, und der dafür verantwortlich ist, die Protokolle der Verwaltungsratssitzungen und der Hauptversammlungen der Aktionäre zu führen. Die Protokolle der Verwaltungsratssitzungen sind vom Vorsitzenden der Verwaltungsratssitzung und, falls vorhanden, vom Sekretär zu unterschreiben.

Dritter Beschluss

Die Hauptversammlung beschließt, Artikel 10 der Satzung abzuändern, welcher folgenden Wortlaut haben wird:

Art. 10. Die Gesellschaft wird durch die gemeinsame Unterschrift des Vorsitzenden des Verwaltungsrates und eines beliebigen weiteren Mitgliedes des Verwaltungsrates oder durch die Einzelunterschrift des alleinigen Verwaltungsratsmitglieds verpflichtet.

Vierter Beschluss

Die Hauptversammlung beschließt, Artikel 12 der Satzung abzuändern, welcher folgenden Wortlaut haben wird:

Art. 12. Jede ordnungsmässige Hauptversammlung der Aktionäre wird die Gesamtheit der Aktionäre vertreten. Sie wird die ausgedehntesten Befugnisse haben, alle Handlungen bezüglich der Geschäfte der Gesellschaft anzuordnen, zu vollstrecken oder zu ratifizieren. Falls die Gesellschaft einen einzigen Aktionär hat, so übt dieser sämtliche Befugnisse der Generalversammlung der Aktionäre aus. Die Beschlüsse des alleinigen Aktionärs werden in einem Protokoll niedergeschrieben.

Fünfter Beschluss

Die Hauptversammlung beschließt, den zweiten Absatz von Artikel 14 der Satzung ersatzlos zu streichen.

Abschluss

Nach Erledigung der Tagesordnung, schließt der Vorsitzende die Versammlung.

Kosten

Die Kosten die der Gesellschaft auf Grund vorliegender Urkunde erwachsen, werden auf den Betrag von eintausend einhundert Euro (1.100,- EUR) abgeschätzt.

Hierüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, im Jahre, Monat und am Tage, wie eingangs erwähnt.

Nach Verlesen hat die Erschienene zusammen mit dem beurkundenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. NEZAR, P. THILL, M. STRAUSS, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 février 2009. Relation: LAC/2009/5772. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE ABSCHRIFT, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 9. März 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009035066/220/117.

(090039957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2009.

Kwan Konsult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 114.607.

Im Jahre zweitausendundneun, am dritten März.

Vor Notar Henri HELLINCKX, mit Amtssitz zu Luxemburg.

Traten zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen die Gesellschafter der KWAN KONSULT S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Sitz zu Luxemburg, die gegründet wurde gemäss notarieller Urkunde vom 22. Februar 2006, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1071 vom 1. Juni 2006. Die Satzung wurde abgeändert gemäss notarieller Urkunde vom 2. Oktober 2007, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2683 vom 22. November 2007.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Markus NELLESEN, Geschäftsführer, wohnhaft in B-4730 Raeren, Schnellwind 13.

Zum Schriftführer wird bestimmt Frau Annick BRAQUET, Privatangestellte, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Die Versammlung wählt zur Stimmzählerin Frau Arlette SIEBENALER, Privatangestellte, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Sodann gab der Vorsitzende folgende Erklärungen ab:

I.- Aus einer durch die Gesellschafter beziehungsweise deren Bevollmächtigte gezeichneten Anwesenheitsliste ergibt sich die Anwesenheit beziehungsweise Vertretung der sämtlichen Gesellschafter, so dass von den gesetzlich vorgesehenen Einberufungsformalitäten abgesehen werden konnte.

II.- Die Versammlung ist demnach ordentlich zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung abstimmen, die den Gesellschaftern vor der Versammlung mitgeteilt worden war.

III.- Diese Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung:

- 1.- Beschlussfassung über die Liquidation der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung.
- 2.- Ernennung eines oder mehrerer Liquidatoren, sowie Festlegung ihrer Befugnisse.

Sodann traf die Versammlung nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen die Auflösung der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung, welche somit nur für ihre Liquidation besteht.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter ernennen zum Liquidator:

Herrn Markus NELLESEN, vorgenannt, geboren in Aachen (Deutschland), am 14. Januar 1967.

Der Liquidator hat die ausgedehntesten Befugnisse wie dies in den Artikeln 144-148bis des zusammengefassten Gesetzes über die Handelsgesellschaften vorgesehen ist. Er kann die in Artikel 145 vorgesehenen Geschäfte abwickeln, ohne in dieser Hinsicht auf eine ausdrückliche Genehmigung der Generalversammlung, in den Fällen wo diese vorgeschrieben ist, zurückgreifen zu müssen.

Er kann den Hypothekenbewahrer von den Pflichteinschreibungen entbinden, auf alle reelle Rechte, Privilegien, Hypotheken oder Auflösungsrechte verzichten, Hypothekenzinsungen gewähren, gegen Zahlung oder ohne Zahlung.

Der Liquidator ist von der Erstellung eines Inventars entbunden und kann sich auf die Buchungen der Gesellschaft berufen.

Er kann für bestimmte Geschäfte und unter seiner Verantwortung seine Befugnisse ganz oder teilweise an Drittpersonen übertragen für einen von ihm zu bestimmenden Zeitraum.

Da somit die Tagesordnung erledigt ist, hebt der Vorsitzende die Versammlung auf.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen und geschlossen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. NELLESEN, A. BRAQUET, A. SIEBENALER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 mars 2009. Relation: LAC/2009/8445. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE KOPIE, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxembourg, den 9. März 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009035075/242/56.

(090039767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2009.

Treveris Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 122.702.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 15 janvier 2009 il a été convenu ce qui suit:

La démission de:

Alfonso Carvajal García-Valdecasas, administrateur, avenue du Bois, 85, L-1250 Luxembourg est accepté avec effet au 31 décembre 2008.

Sont nommés administrateurs catégorie A, avec effet au 1^{er} janvier 2009:

- Christophe Blondeau, Val Fleuri, 23, L-1526 Luxembourg
- Romain Thillens, Val Fleuri, 23, L-1526 Luxembourg

Leurs mandats se termineront lors de l'assemblée générale approuvant les comptes annuels 2010.

Sont nommés nouveaux administrateurs catégorie B, avec effet au 1^{er} janvier 2009:

- Santiago Gaston De Iriarte, c/Zurbano, 76, E - 28010 Madrid
- Robin Bolli, Müschelerstrasse, 31, CH-8001 Zurich
- Nicolas Cotoner Martos, rue de Bragance, 24, L-1255 Luxembourg

Leurs mandats se termineront lors de l'assemblée générale approuvant les comptes annuels 2010.

Pouvoir de signature:

La Société sera engagée par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de la catégorie B.

Le mandat du commissaire:

H.R.T. REVISION, RCS B 51.238, Val Fleuri 23, L-1526 Luxembourg se terminera lors de l'assemblée générale approuvant les comptes annuels 2010.

Pour mention et aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AAD FIDUCIAIRE SARL

Signature

Référence de publication: 2009035504/723/31.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08446. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090039849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2009.

Landforse I SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 141.639.

RECTIFICATIF

Le soussigné Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, déclare par la présente que dans l'acte de constitution de la société Landforse I SCA, reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, ayant agi en son remplacement, en date du 17 août 2008, enregistré à Luxembourg A.C., le 5 septembre 2008, Relation LAC/2008/36356, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2418 du 3 octobre 2008,

le chiffre des Actions de Classe C souscrites sub (8) par E-Square SAS dans la version anglaise, est libellé «74.999» au lieu de 774.999,

le point (8) du paragraphe «SUBSCRIPTION AND PAYMENT» dans la version anglaise est donc à lire comme suit:

(8) E-Square SAS, prenamed

Ordinary Shares: 156,250 Class A1 Shares

774.999 Class C Shares

Luxembourg, le 4 mars 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009035514/242/23.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2009, réf. LSO-DC01512. - Reçu 12,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090039802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2009.

Martinair Luxembourg S.a r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2987 Luxembourg, Aéroport de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 76.177.

Je vous prie de bien vouloir prendre note par la présente de ma démission en tant que gérant Martinair Luxembourg sarl avec effet immédiat.

Puttelange, le 6 février 2009.

Mancini-Meyers Danielle

7B, rue de la Gare, F-57570 Puttelange-les Thionville

Référence de publication: 2009035532/725/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB08083. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090039787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2009.

ProLogis Poland XXVII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 95.955.

Le bilan et/ou l'affectation des résultats au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2009035298/1127/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2009, réf. LSO-DB07445. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090039648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2009.

ProLogis Poland XXII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 88.259.

Le bilan et/ou l'affectation des résultats au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2009035299/1127/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2009, réf. LSO-DB07443. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090039647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2009.

European Closures Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue de Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 73.491.

L'an deux mille huit, le dix décembre.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de EUROPEAN CLOSURES GROUP S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 73.491 (la Société). La Société a été constituée suivant acte notarié en date du 21 décembre 1999, publié au Mémorial C. Recueil des Sociétés et Associations numéro 191 du 6 mars 2000.

La séance est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Kim Albert, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée désigne comme scrutateur Mademoiselle Anita Maggipinto, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

IV. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Décision de prononcer la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation;
2. Désignation d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour la période allant du 1^{er} janvier 2008 au jour de la liquidation;
4. Divers.

IV. L'Assemblée, après délibération, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de dissoudre et de liquider volontairement la Société.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer la société anonyme FIN-CONTROLE S.A., ayant son siège sociale au 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.230, comme Liquidateur.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs conférés par les articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée (la Loi de 1915).

Le Liquidateur est autorisé à accomplir sous sa seule signature tout acte nécessaire pour la liquidation de la Société et la réalisation de ses actifs.

Le Liquidateur est en outre autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi de 1915, sans autorisation préalable d'une assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra également déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation aux actionnaires de la Société conformément à l'article 148 de la Loi de 1915.

Quatrième résolution

L'Assemblée générale décide d'accorder décharge aux administrateurs Corinne Bitterlich, Antonella Graziano, Chantal Mathu, Philippe Stanko et Luca Blanchi ainsi qu'au commissaire FIN-CONTROLE S.A. de la Société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président lève l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: F. STOLZ-PAGE, K. ALBERT, A. MAGGIPINTO et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 décembre 2008. LAC/2008/50223. Reçu douze euros € 12,-.

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009035141/7241/69.

(090039644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2009.

LM Trust S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 132.926.

L'an deux mille neuf, le dix février.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "LM TRUST S.A.", ayant son siège social à L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy, R.C.S. Luxembourg section B numéro 132.926, constituée suivant acte reçu le 2 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2695 du 23 novembre 2007.

L'assemblée est présidée par Madame Sabrina LEPOMME, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les 124 (cent vingt-quatre) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 169.000,- pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- à EUR 200.000,- par l'émission de 676 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 250,- chacune, par apport en numéraire.

2.- Modification afférente de l'article 5 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 169.000,- (cent soixante-neuf mille Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) à EUR 200.000,- (deux cent mille Euros), par l'émission de 676 (six cent soixante-seize) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 250,- (deux cent cinquante Euros) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée, après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire a renoncé à son droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des 676 (six cent soixante-seize) actions nouvelles:

l'actionnaire majoritaire, Monsieur Laurent MENGAL, administrateur de sociétés, demeurant à B-1200 Woluwe-Saint-Lambert (Belgique), 16, avenue Albertyn.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite est intervenu le souscripteur prédésigné, représenté par Madame Sabrina LEPOMME, prénommée, en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant;

lequel a déclaré souscrire aux 676 (six cent soixante-seize) actions nouvelles et les libérer en numéraire à concurrence de 38,46% (trente-huit virgule quarante-six pour cent), de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 65.000,- (soixante-cinq mille Euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le capital social souscrit est fixé à EUR 200.000,- (deux cent mille Euros), divisé en 800 (huit cents) actions d'une valeur nominale de EUR 250,- (deux cent cinquante Euros) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille sept cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. LEPOMME, H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 13 février 2009. Relation: LAC/2009/5692. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009035146/211/63.

(090039891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2009.

CePT, Centre de Prévention des Toxicomanies, Fondation.

Siège social: L-1531 Luxembourg, 8-10, rue de la Fonderie.

R.C.S. Luxembourg G 36.

Monsieur Jeff NEUENS, né le 12 septembre 1965 à Differdange, ne fait plus partie des membres de la fondation.

Luxembourg, le 23/02/2009.

Pour la Fondation Centre de prévention des toxicomanies CePT

Signature

Référence de publication: 2009035542/680/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2009, réf. LSO-DC02797. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2009.

CH57 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 21, Zone d'Activités Am Bann.

R.C.S. Luxembourg B 74.627.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/03/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009035301/725/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB08101. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090039776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2009.

Parts Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 113.502.

In the year two thousand and nine, on the twentieth of February.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Parts Holdings Partners, L.P., a company incorporated under the law of the Cayman Islands, with registered office at Boundary Hall, Cricket Square, Grand Cayman, KY1-1102, Cayman Islands,

duly represented by Mr. Mathieu Gangloff, private employee, with professional address at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Manama, Bahrain on February 19, 2009.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in its capacity as shareholder of Parts Holdings S.à r.l., a limited liability company, having its registered office at Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 113.502) (the "Company"), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on 20 December 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 731 dated 11 April 2006, has required the undersigned notary to state its resolutions as follows:

First resolution

The shareholder resolves to amend article 7 of the articles of incorporation so as to read as follows:

" Art. 7. Board of managers.

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders, which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2 The Managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

7.3 The single shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several Class A managers and one or several Class B managers."

Second resolution

The shareholder resolves to amend article 9.5 of the articles of incorporation so as to read as follows:

"9.5 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by a majority of the votes cast provided that, if the single shareholder or the shareholders have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, at least one (1) Class A manager and one (1) Class B manager (in each case, whether in person or by proxy) votes in favour of the resolution. The chairman shall not be entitled to a second or casting vote. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting."

Third resolution

The shareholder resolves to amend article 10 of the articles of incorporation so as to read as follows:

"10 Representation

10.1 Subject to article 10.3, the Company is bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager.

10.2 The Company is also bound towards third parties by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles.

10.3 If the single shareholder or the shareholders have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one Class A manager and one Class B manager."

Fourth resolution

The shareholder resolves to appoint Grahame Ivey, born on 15 June 1958 in London, United Kingdom, and with professional address at 48 Grosvenor Street, W1Y 6DH London, United Kingdom, as manager of the Company with immediate effect and for an indefinite period of time.

Fifth resolution

The shareholder resolves to appoint Craig Sinfield-Hain, born on November 4, 1972 in Illinois, USA, and with professional address at Investcorp House, Building 499, Road 1706, Block 317, Diplomatic Area, Manama, Kingdom of Bahrain, as manager of the Company with immediate effect and for an indefinite period of time.

Sixth resolution

As a consequence of the above-mentioned resolutions, the shareholder resolves to divide the managers into class A and class B as follows:

Class A Managers:

- Mr Grahame Ivey, prenamed
- Mr Craig Sinfield-Hain, prenamed

Class B Managers:

- Mr Hermanus R.W. Troskie, lawyer, born on May 24, 1970 in Amsterdam, the Netherlands, with professional address at L-2134 Luxembourg, 56 rue Charles Martel;
- Mr John B. Mills, director, born on February 28, 1969 in Cape Town, South Africa, with professional address at L-2134 Luxembourg, 58 rue Charles Martel.

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French translation

L'an deux mille neuf, le vingt février.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Parts Holdings Partners, L.P., une société constituée selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à Boundary Hall, Cricket Square, Grand Cayman, KY1-1102, Iles Caïmans,

dûment représentée par M. Mathieu Gangloff, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Manama, Bahrain le 19 février 2009.

La procuration signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en qualité d'associé de Parts Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 113.502) (la "Société"), constituée sous la loi du Grand-duché de Luxembourg suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 20 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 731 en date du 11 avril 2006, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'associé décide de modifier l'article 7 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

" Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une résolution des associés.

7.3 L'associé unique ou les associés, selon le cas, pourront nommer un ou plusieurs gérants de Catégorie A et un ou plusieurs gérants de Catégorie B."

Deuxième résolution:

L'associé décide de modifier l'article 9.5 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

"9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix à la condition que, si l'associé unique ou les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de Catégorie A et un ou plusieurs gérants de

Catégorie B, au moins un (1) gérant de Catégorie A et un (1) gérant de Catégorie B (à chaque fois soit en personne soit par procuration) votent en faveur de la résolution. Le Président ne dispose pas d'une seconde voix ou d'une voix prépondérante. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion."

Troisième résolution

L'associé décide de modifier l'article 10 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

"10 Représentation

10.1 Sous réserve des dispositions de l'article 10.3, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature d'un gérant.

10.2 La Société est également engagée par la signature de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des Statuts.

10.3 Si l'associé unique ou les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de Catégorie A et un ou plusieurs gérants de Catégorie B, la Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe d'un gérant de Catégorie A et d'un gérant de Catégorie B."

Quatrième résolution

L'associé décide de nommer Grahame Ivey, né le 15 juin 1958 à Londres, Royaume-Uni, et ayant son adresse professionnelle au 48 Grosvenor Street, W1Y 6DH London, Royaume-Uni, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Cinquième résolution

L'associé décide de nommer Craig Sinfield-Hain, né le 4 novembre 1972 en Illinois, USA, ayant son adresse professionnelle à Investcorp House, Building 499, Road 1706, Block 317, Diplomatic Area, Manama, Kingdom of Bahrain, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Sixième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessus, l'associé décide de diviser les gérants en classe A et classe B comme suit:

Gérants de classe A:

- Monsieur Grahame Ivey, prénommé
- Monsieur Craig Sinfield-Hain, prénommé

Gérants de classe B:

- Monsieur Hermanus R.W. Troskie, avocat, né le 24 mai 1970 à Amsterdam, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 56 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg;

- Monsieur John B. Mills, directeur, né le 28 février 1969 à Cape Town, Afrique du Sud, avec adresse professionnelle au 58 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. GANGLOFF et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 février 2009. Relation: LAC/2009/7200. Reçu soixante-quinze euros (75 €)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 2 mars 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009036669/242/150.

(090041919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

LEAFAM (Leaf Asset Management), Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 37.667.

In the year two thousand nine, on the sixteenth day of February.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr. Jean-Michel GELHAY, Manager, residing professionally in Luxembourg acting in his capacity as special representative of American Equities Capital Corp. (the "principal"), established and having its registered office at Bison Court, Po Box 3460, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, under a proxy granted on 30 January 2009.

After having been signed *ne varietur* by the person present and the undersigned notary, said power of attorney will be attached to this deed and will be executed formally with it.

The person present, in his official capacity, has instructed the undersigned notary to document his declarations and representations as follows.

1. That LEAFAM (Leaf Asset Management), a société anonyme (Limited Company), established and having its registered office in Luxembourg, recorded in the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, number 37.667, was incorporated pursuant to a notarial deed on August 7, 1991, published in the Mémorial C, of the year 1991. The articles of association have been amended on 27 June 2001, published in the Mémorial, Recueil C number 1301 on 7 September 2002.

2. That the share capital of the above-mentioned société anonyme, LEAFAM (Leaf Asset Management) is currently EUR 75,000.- (seventy-five thousand euros) represented by 3,000 (three thousand) registered shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) per share, fully paid up.

3. That the principal has become the sole owner of the shares of the above-mentioned société anonyme LEAFAM (Leaf Asset Management).

4. That, as the sole shareholder, the principal represents expressly that it wishes to dissolve said company and to be its liquidator.

5. That, in its capacity as liquidator of the company and as sole shareholder of said company, the principal represents moreover that the company has ceased business, that it has full powers over its assets, that its known liabilities have been settled or provisioned and that it expressly agrees to assume any and all liabilities owed by the company and unpaid or unknown on this day before any payment is made to the principal itself, therefore the company's liquidation is to be considered done and closed.

6. That the report of the board of directors of the company as well as the report of the statutory auditor of the Company for the fiscal year ended on 29 February 2008 are approved. The financial statements for the fiscal year ended on 29 February 2008 are also approved.

7. That the directors and the statutory auditor of the dissolved company are granted full discharge from their respective duties until this day.

8. That the books and documents of the dissolved company will be kept for five (5) years at the former registered office of the dissolved company.

9. That the register of registered shareholders has been cancelled in the presence of the undersigned notary.

The bearer of an office copy of this instrument is authorised to carry out the necessary registration and publication formalities.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English text shall prevail.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately ONE THOUSAND FOUR HUNDRED EURO (1,400.- EUR).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

After this instrument was read and interpreted for the person present, known by his name, usual first name, status and residence to the executing notary, he signed this instrument together with the notary.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le seize février.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu

Monsieur Jean-Michel GELHAY, Directeur, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de American Equities Capital Corp. (le "mandant"), établie et ayant son siège social Bison Court, Po Box 3460, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

en vertu d'une procuration donnée le 30 janvier 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne variatur" par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisé avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit est, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations.

1. Que la société LEAFAM (Leaf Asset Management), une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 37667, a été constituée suivant acte notarié en date du 7 août 1991, publié au Mémorial, Recueil C numéro de l'année 1991 et dont les statuts ont été modifiés en date du 27 juin 2001, publié au Mémorial, Recueil C numéro 1301 du 7 septembre 2002.

2. Que le capital social de la société LEAFAM (Leaf Asset Management), prédésignée, s'élève actuellement à 75.000,- EUR (septante-cinq mille euros) et se trouve représenté par 3.000,- (trois mille) actions nominatives, avec une valeur nominale égale à 25,- EUR (vingt-cinq euros) par action, intégralement libérées.

3. Que le mandant est devenu propriétaire de la totalité des actions de la société anonyme LEAFAM (Leaf Asset Management), prédésignée.

4. Qu'en tant qu'actionnaire unique, le mandant déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société et en être le liquidateur.

5. Que le mandant, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société, qu'en qualité d'actionnaire unique de cette même société, déclare en outre que l'activité de la société a cessé, qu'il est investi de tout l'actif, que le passif connu de ladite société a été réglé ou provisionné et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne, partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

6. Que le rapport du Conseil d'administration de la société ainsi que le rapport du commissaire aux comptes de la société pour l'exercice social clos au 29 février 2008 sont approuvés. Les comptes annuels au 29 février 2008 sont également approuvés.

6. Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute, pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

7. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la société dissoute.

8. Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires nominatifs, en présence du notaire instrumentant.

Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Evaluation des frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, à environ MILLE QUATRE CENTS EUROS (1.400.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-M. Gelhay, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 février 2009. Relation: LAC/2009/6452. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009036670/220/108.

(090041703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.